

SÉNAT

DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1987-1988

Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 25 février 1988.

Enregistré à la Présidence du Sénat le 18 mars 1988.

RAPPORT
D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des affaires culturelles (1) à la suite d'une mission d'information effectuée en Indonésie du 20 au 30 septembre 1987 afin d'y étudier les relations culturelles, scientifiques et techniques entre la France et ce pays.

Par MM. Jean DELANEAU, Pierre VALLON, Jules FAIGT
et Alain GÉRARD,

Sénateurs.

(1) Cette commission est composée de : MM. Maurice Schumann, président; Léon Eeckhoutte, Paul Séramy, Pierre Laffitte, Michel Miroudot, vice-présidents; Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Jacques Habert, Adrien Gouteyron, Pierre Vallon, secrétaires; MM. Hubert d'Andigné, François Autain, Jacques Bérard, Jean-Pierre Blanc, Roger Boileau, Philippe de Bourgoing, Pierre Brantus, Jacques Carat, Pierre Carous, Ernest Cartigny, Jean Delaneau, André Diligent, Alain Dufaut, Jean Dumont, Jules Faigt, Edgar Faure, Alain Gérard, Yves Goussebaire-Dupin, Robert Guillaume, Philippe Labeyrie, Marc Lauriol, Jean-François Le Grand, Paul Loridant, Mme Hélène Luc, MM. Marcel Lucotte, Kléber Malécot, Hubert Martin, Christian Masson, Michel Maurice-Bokanowski, Dominique Pado, Sosefo Makapé Papilio, Jacques Pelletier, Maurice Pic, Raymond Poirier, Roger Quilliot, Ivan Renar, Roland Ruet, Abel Sempé, Pierre Sicard, Pierre-Christian Taittinger, Dick Ukeiwé, Albert Vecten, Marcel Vidal.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
CHAPITRE PREMIER : LE CONTEXTE DE LA COOPÉRATION AVEC L'INDONÉSIE ..	
I - La géographie et l'histoire	10
<i>A - Une géographie physique exceptionnelle</i>	10
<i>B - Le fil de l'histoire</i>	12
l'influence de l'Inde (Vème - XIVème siècle)	12
l'islamisation (XVème - milieu du XVIIème siècle)	13
la colonisation hollandaise (XVIIème - XXème siècle).....	14
l'Indonésie au XXème siècle : la montée du nationalisme et la fin de l'ère coloniale, l'occupation japonaise, l'indépendance et la période Sukarno, Suharto et l'Ordre nouveau.	16
II - Les institutions et la vie politique	21
<i>A - L'organisation du régime</i>	21
<i>B - La situation politique intérieure</i>	24
1) la consolidation du régime	25
2) les défis internes	26
<i>C - La politique étrangère</i>	28
1) la fidélité au nationalisme et au non-alignement	28
2) le reflet des préoccupations internes	28
3) les ambitions régionales	30
III - les données économiques, culturelles et sociales	31
<i>A - Les difficultés économiques de l'Indonésie</i>	31
<i>B - L'"unité dans la diversité"</i>	33
<i>C - Le défi démographique</i>	35

CHAPITRE II :	
LES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ENTRE LA FRANCE ET L'INDONÉSIE	39
I - La coopération culturelle	41
A - <i>Les établissements culturels français</i>	41
B - <i>Les programmes de coopération culturelle</i>	44
1) la diffusion du Français en Indonésie	44
2) Les échanges culturels.....	48
II - La coopération scientifique et technique	51
A - <i>Les programmes scientifiques</i>	51
1) L'Indonésie, "laboratoire d'études"	52
a) les sciences de la terre et l'océanologie.....	52
b) les sciences humaines et sociales	54
2) Les programmes de recherche industrielle.....	56
3) Autres projets	57
B - <i>La coopération au service du développement économique et industriel (coopération technique)</i>	57
C - <i>Le volant formation</i>	58
Conclusion : Les vœux exprimés par la délégation à l'issue de sa mission	60

Mesdames, Messieurs,

Le 11 décembre 1986, le bureau de votre commission des Affaires culturelles décidait de demander au Sénat de l'autoriser à envoyer une mission d'information en Indonésie au cours de l'intersession d'été 1987.

En application de l'article 21 de son Règlement et au cours de sa séance du 18 juin 1987, la Haute Assemblée a octroyé à votre commission l'autorisation qu'elle sollicitait.

La mission d'information, présidée par M. Jean Delaneau, sénateur d'Indre-et-Loire, et composée en outre de M. Pierre Vallon, sénateur du Rhône, de M. Jules Faigt, sénateur de l'Hérault et de M. Alain Gérard, sénateur du Finistère, s'est rendue en Indonésie du 20 au 30 septembre 1987.

Point de jonction entre l'Asie et l'Océanie, l'Indonésie se situe aujourd'hui, avec près de 170 millions d'habitants, au cinquième rang des nations les plus peuplées du monde. C'est le pays où l'Islam compte le plus d'adeptes (près de 90 % de la population s'en réclament), même s'il a fusionné avec l'héritage hindouiste et bouddhiste de l'archipel. C'est, aujourd'hui, le troisième partenaire de notre coopération culturelle, scientifique et technique en Asie du sud est (après la Chine et l'Inde), et le premier si l'on s'en tient aux seuls aspects scientifiques et techniques, alors même que les relations politiques et économiques franco-indonésiennes ont connu de meilleures heures.

Ces circonstances expliquent que le choix de votre commission se soit porté vers ce pays et qu'elle ait souhaité approfondir son information et celle de la Haute Assemblée sur l'état des relations culturelles, scientifiques et techniques qu'entretient la France avec l'Indonésie.

La délégation a bénéficié d'un accueil particulièrement chaleureux tout au long de son déplacement. Elle tient à exprimer ici sa très sincère reconnaissance, d'une part, aux autorités indonésiennes qui lui ont fait l'honneur de la recevoir, d'autre part, à M. Loïc Hennekinne, Ambassadeur de France en Indonésie, et à M. Thierry Audric, Conseiller culturel, ainsi qu'à leurs collaborateurs. Tous, par leur contribution personnelle, ont permis l'heureux déroulement de la mission.

PROGRAMME DE LA MISSION

Dimanche 20 septembre 1987 :

- 22 h 10 : départ de la délégation de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle par vol UTA 562 à destination de Djarkarta, via Bahrein et Singapour.

Lundi 21 septembre 1987 :

- 20 h 50 : arrivée de la délégation à l'aéroport Soekarno-Hatta. Accueil par M. Loïc Hennekinne, Ambassadeur de France en Indonésie, et par M. Thierry Audric, conseiller culturel.

Mardi 22 septembre 1987 :

- 9 h 30 : visite à M. Loïc Hennekinne, Ambassadeur de France en Indonésie ;

- 10 heures : réunion de travail au service culturel, scientifique et de coopération technique de l'Ambassade de France. Présentation des différents programmes de coopération avec l'Indonésie ;

- 12 heures : entretien avec M. Fuad Hassan, ministre de l'Education et de la Culture ;

- 13 h 30 : déjeuner offert par M. Thierry Audric, conseiller culturel ;

- 15 h 30 : visite du Centre culturel français de Djakarta. Entretien avec son directeur, M. Henri Micciolo.

Mercredi 23 septembre 1987 :

- 9 heures : réunion de travail avec M. Yves Charpentier, secrétaire près l'Ambassade de France ;

- 10 heures : entretien avec le Vice-Président de la Chambre des Représentants, M. Sumo Disastro ;

- 11 heures : entretien avec M. Harinoko, ministre de l'Information ;

- 12 h 30 : déjeuner offert par des représentants de la presse indonésienne ;

- 14 heures : entretien avec Mme Dahlia Soemolang, directrice des relations socio-culturelles au ministère des Affaires étrangères ;

- 15 heures : visite du Bureau d'action linguistique (BAL) et du Centre de documentation universitaire, scientifique et technique (CEDUST) ;

- 19 h 30 : dîner offert par M. l'Ambassadeur de France, à la résidence.

Jeudi 24 septembre 1987 :

- 9 heures : visite de l'Ecole française de Djarkarta ;

- 14 h 30 : départ de la délégation par vol Garuda 438 à destination de Yogyakarta ;

- 15 h 45 : arrivée à Yogyakarta. Accueil par M. Sydney Peyrolles, directeur du Centre culturel français de Yogyakarta. Visite de la ville.

Vendredi 25 septembre 1987 :

- Matinée : visite des temples de Borobudur et Prambanan ;

- Après-midi : visite du Centre culturel français de Yogyakarta et de l'Alliance française.

Samedi 26 septembre 1987 :

Départ de la délégation de Yogyakarta pour Denpasar (Bali).

Dimanche et lundi 28 septembre 1987 :

Visite privée de la délégation à Bali (intérieur des terres).

Mardi 29 septembre 1987 :

- 15 h 30 : départ de la délégation de Denpasar pour Djakarta par vol Garuda 974 ;

- 17 h 30 : arrivée à Djarkarta.

Mercredi 30 septembre 1987 :

- 8 h 30 : départ de la délégation de l'aéroport Soekarno-Hatta pour Paris par vol UTA 565, via Singapour et Bahrein ;

- 20 h 30 : arrivée de la délégation à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle.

CHAPITRE PREMIER

LE CONTEXTE DE LA COOPERATION AVEC L'INDONESIE

S'il n'entre pas dans l'objet du présent rapport de livrer une étude exhaustive sur l'Indonésie, il apparaît néanmoins indispensable de donner un aperçu du contexte dans lequel s'inscrivent nos relations de coopération avec ce pays.

Chacun des aspects de ce contexte a son importance, chacun est à sa manière, éclairant : la géographie, exceptionnelle, qui explique l'attrait des scientifiques français pour l'Indonésie ; l'histoire, qui montre que l'influence française n'est sous-tendue par aucune tradition et ne peut qu'être le fruit d'actions volontaristes ; les institutions et la vie politique, dont une description sommaire s'impose pour situer l'Indonésie dans le concert des nations contemporaines ; les données économiques, culturelles et sociales, enfin, qui constituent autant de défis pour le développement de l'archipel.

I - LA GEOGRAPHIE ET L'HISTOIRE

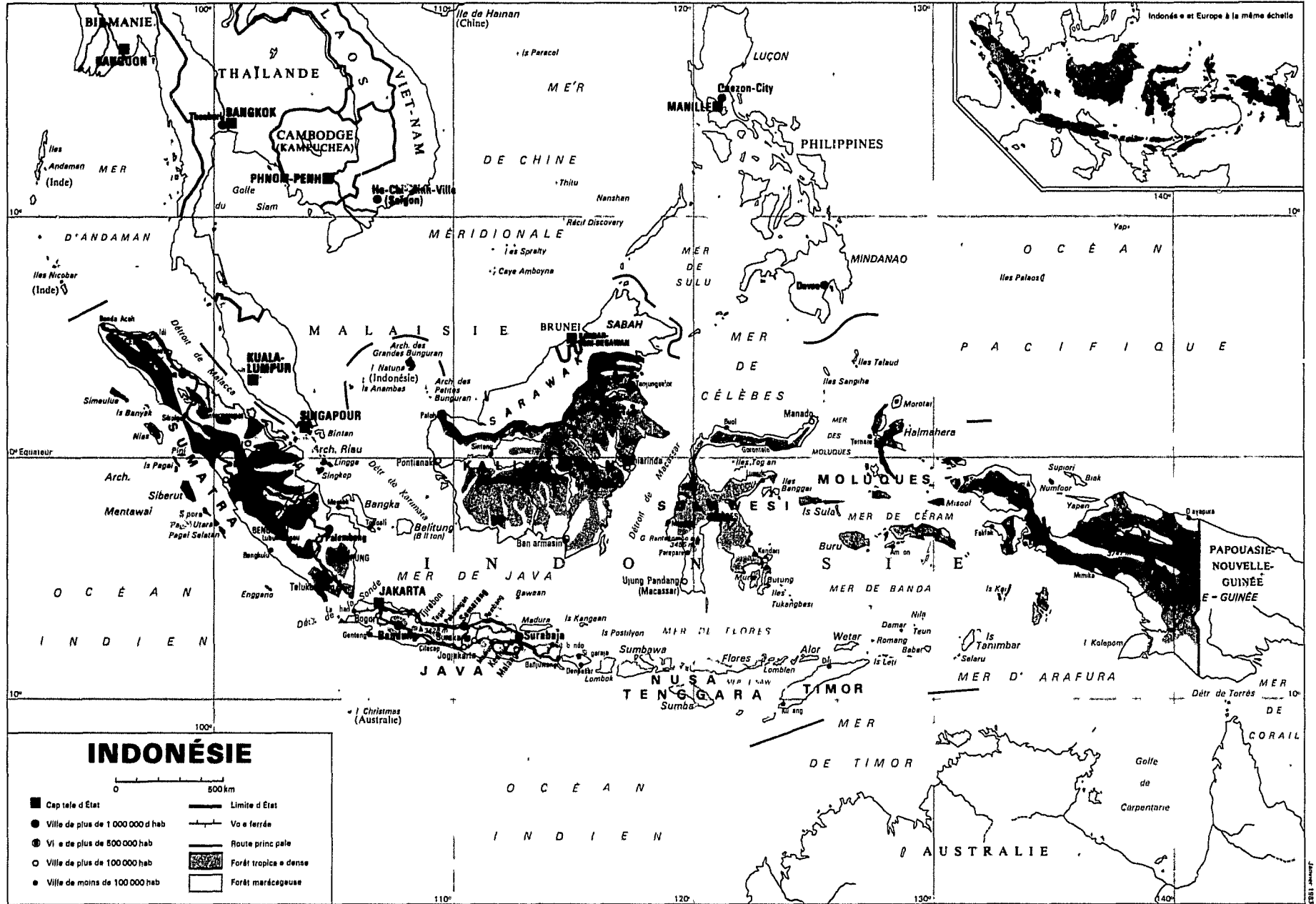
A - Une géographie physique exceptionnelle.

● L'Indonésie constitue le plus grand archipel du monde et, si l'on adopte le "concept archipélagique" - lequel inclut les eaux territoriales entre les îles et a été retenu à la Conférence du droit de la mer en 1983 - elle occupe, en termes de superficie, le troisième rang mondial avec 9,8 millions de kilomètres carrés, dont à peine un cinquième de terres émergées (cf carte).

L'archipel s'étend, d'ouest en est, sur 5.000 kilomètres - distance qui sépare Los Angeles de New York - et, du nord au sud, sur 2.000 kilomètres, soit plus que l'Europe considérée dans la même dimension. Quelque 13.667 îles y ont été dénombrées, mais environ 6.000 seulement sont habitées.

C'est Kalimantan (partie indonésienne de Bornéo) qui occupe la superficie la plus importante (540.000 kilomètres carrés). Suivent Sumatra (473.000 kilomètres carrés), l'Irian Jaya, partie occidentale de la Nouvelle-Guinée, rattachée politiquement à la République d'Indonésie mais qui appartient, géographiquement, plus au monde mélanésien qu'au monde asiatique (421.000 kilomètres carrés), Sulawesi (autrefois Iles Célèbes - 189.000 kilomètres carrés), Java (132.000 kilomètres carrés), les Moluques (Maluku - 74.500 kilomètres carrés) et les petites îles de la Sonde ("Nusa Tenggara" : Lombok, Sumbawa, Florès, Sumba, Timor... - 67.000 kilomètres carrés).

● Les grandes plaines sont rares (on en trouve une à l'est de Sumatra, quelques-unes au nord de Java et au sud de Kalimantan) et les îles indonésiennes sont surtout montagneuses. Toutefois, deux régions s'opposent. La majeure partie de Kalimantan et les îles avoisinantes reposent sur la plate-forme continentale de la Sonde, la plus vaste du monde, couverte d'une couche d'eau peu profonde (moins de 55 mètres en moyenne) et leur relief, massif et peu élevé, est consolidé. Les autres îles, disposées en arcs autour des premières, résultent d'importants plissements tertiaires et constituent les sommets de gigantesques géanticlinaux sous-marins (les fosses marines atteignent 7.000 mètres). Si les îles de l'arc externe - depuis Simenlue et Nias jusqu'à Timor - ne connaissent pas de volcanisme récent, celles de l'arc interne - de Sumatra aux



Moluques- constituent la plus vaste zone volcanique du monde. L'Indonésie compte au total plus de six cents volcans dont une centaine encore actifs (certains, comme à Sumatra, Java ou Bali, dépassent 3.000 mètres) et il ne se passe guère plus de trois ans sans éruption volcanique majeure.

● Le sol volcanique et les pluies abondantes expliquent l'extrême luxuriance de la nature indonésienne, sur laquelle les auteurs des guides touristiques se plaisent à s'attarder, décrivant des arbres hauts de soixante-dix mètres, des lianes longues de deux cents mètres, des centaines de variétés d'orchidée -dont la carnivore *Rafflesia*, la fleur la plus grande du monde qui dépasse le mètre de diamètre-. La forêt vierge équatoriale couvre les trois-quarts de Sumatra. Elle est plus importante encore à Kalimantan, aux Moluques ou en Irian Jaya. La faune, elle aussi, est exceptionnellement riche : des gigantesques ourangs-outans bleus aux buffles sauvages, aux grenouilles et lézards géants, aux chauves-souris immenses, toutes les descriptions qui en sont faites mettent l'accent sur sa démesure.

B - Le fil de l'histoire.

C'est vers la fin du XIX^{ème} siècle que le nom d'Indonésie est apparu en Europe, pour désigner l'ensemble des "Indes néerlandaises". Il a été repris à Java par les nationalistes en 1928, avant d'être officiellement utilisé, à partir de 1942, sous l'occupation japonaise.

Avant la colonisation hollandaise, amorcée au XVII^{ème} siècle, achevée en XX^{ème} siècle, l'Indonésie a été touchée par deux des plus grandes civilisations du monde - celle de l'Inde d'abord, celle de l'Islam ensuite - selon des processus difficiles à restituer fidèlement, même dans leur simple chronologie, tant les sources historiques sont fragmentaires.

L'Indonésie avait, auparavant, marqué la préhistoire puisque c'est à Java qu'a été découvert, en 1891, le pithécanthrope ("*Pithecanthropus erectus*") considéré comme le "chaînon manquant" entre les primates et l'*homo sapiens*.

L'influence de l'Inde (Vème - XIVème siècle)

Des textes épigraphiques, trouvés à Kalimantan et à Java-Ouest, et datant vraisemblablement du Vème siècle, attestent la présence, à cette époque, d'une influence indienne dans l'archipel (langue sanskrite, formules hindouistes).

Les monuments bouddhistes et hindouistes (dont les plus célèbres sont les temples de Borobudur et Prambanan), la littérature et la langue montrent que cette influence s'est maintenue jusqu'au XIVème siècle, d'où le nom d'"états indianisés" donné aux entités politiques qui se sont formées dans les îles durant cette période, comme le royaume bouddhiste de Srivijaya dans le sud de Sumatra qui, selon certaines sources, devait contrôler l'ensemble des détroits de la région du VIIème au XIème siècle ou celui de Majopahit à Java-est dont l'apogée se situe au XIVème siècle.

L'islamisation (XVème - milieu du XVIIème siècle)

A la fin du XIVème siècle et tout au long du XVème siècle, le syncrétisme bouddhico-hindouiste décline et, sauf à Bali, les "états indianisés" disparaissent, sous l'effet simultané de l'introduction de l'Islam dans l'archipel et de l'arrivée des chinois. Cette double évolution s'est opérée progressivement, alors même que l'Indonésie vivait sous l'influence de l'Inde (ainsi, dans le nord de Sumatra, l'Islam est présent dès la fin du XIIIème siècle). Mais, au début du XVème siècle, la pénétration chinoise se fait plus massive et l'Islam, battu en brèche en Méditerranée par la reconquête espagnole, gagne à l'est. Lorsque ce dernier atteint l'archipel, il ne vient pas directement d'Arabie mais est importé par des marchands indiens islamisés. A Java, où l'apparition de petites communautés musulmanes entraîne le déclin, puis la chute, de Majopahit vers 1478; la tradition attribue l'introduction de l'Islam à neuf envoyés d'Allah (les "wali songo"), dont les tombes présumées sont aujourd'hui des lieux de pèlerinage.

Au début du XVIème siècle, Portugais et Espagnols découvrent l'archipel indonésien. Les premiers par l'ouest : ils étaient arrivés en Inde avec Vasco de Gama en 1498 et

s'emparent de Malacca en 1511 (flotte d'Albuquerque) ; les seconds, par l'est, après avoir atteint, avec Magellan, les Philippines en 1521. Les uns et les autres cherchent des épices et introduisent, dans un certain nombre d'îles, le catholicisme, lequel compte aujourd'hui 2 millions de fidèles dans l'ensemble de l'Indonésie.

L'arrivée des Européens, loin d'entamer l'islamisation de l'Indonésie, contribue à la stimuler. Les marchands musulmans chassés de Malacca se réfugient dans le nord de Sumatra où Aceh devient un puissant sultanat et, à Java, où les Portugais tentent en vain de s'appuyer sur les princes hindouistes, l'Islam connaît même, au XVIème siècle, l'époque de sa plus forte expansion.

La colonisation hollandaise (XVIIème - XXème siècle)

Les Pays-Bas, après avoir arraché leur indépendance à l'Espagne, réussissent au XVIIème siècle là où les Portugais ont échoué au siècle précédent. La Compagnie néerlandaise des Indes orientales (Vereenigde Oost-Indische Compagnie - VOC), créée, en 1602, à Amsterdam, pour administrer les possessions hollandaises lointaines, et dotée de sa propre armée, est le premier instrument de leur implantation dans l'archipel. Sur les mines de Jakarta, comptoir musulman, Jan Pieterzson Coen fonde en 1619, une place forte, Batavia.

La suprématie hollandaise n'est cependant pas immédiate. La première moitié du XVIIème siècle est même marquée par une renaissance, tant économique que culturelle, des divers sultanats indonésiens et ce n'est que dans la seconde moitié du siècle que le commerce musulman décline et que, progressivement, le contrôle du réseau passe à la VOC, laquelle, peu à peu, s'empare de positions clés.

L'autorité de la VOC est cependant assez vite menacée, et ses bénéfices dans l'archipel se raréfiant, son privilège, lorsqu'il expire en 1799, n'est pas renouvelé. Désormais, l'Etat néerlandais va assumer directement le contrôle de ses "Indes" ; partant, il sera amené à s'immiscer davantage dans les affaires locales et à s'intéresser à des régions jusqu'alors autonomes (mais le processus d'annexion sera lent puisqu'il ne s'achèvera qu'à la veille de la première guerre mondiale).

Devenu roi de Hollande en 1806, Louis Bonaparte délègue, deux ans plus tard, comme gouverneur à Java, un jacobin francophile Herman Willem Daendels qui fait hisser le drapeau français à Batavia lorsque la Hollande est rattachée à l'Empire en 1810. Daendels entreprend plusieurs réformes administratives et judiciaires, fait tracer d'est en ouest la première route carrossable de l'île, et renforce les défenses militaires. Toutefois, quand les Anglais, qui contrôlent l'Océan Indien et tiennent Java en état de blocus depuis 1807, débarquent en août 1811, Batavia capitule sans grande résistance, comme les autres comptoirs hollandais. Tous sont rattachés pour cinq ans à l'Empire britannique des Indes, sous l'autorité de sir Thomas Stamford Raffles.

Les guerres s'achevant en Europe, un accord prévoit, en août 1814, la restitution aux Pays-Bas des possessions britanniques dans l'archipel. Lorsque les Hollandais reprennent le contrôle des îles, ils trouvent l'économie coloniale désorganisée et doivent faire face à plusieurs insurrections. Nommé gouverneur général en 1830, puis ministre des colonies en 1834, Johannes Van den Bosch met en place, pour rétablir l'économie, un contrôle direct des autorités coloniales sur les cultures, les récoltes et l'exportation des produits. Dans ce système dit "des cultures", chaque village doit abandonner au gouverneur le cinquième de ses terres et chaque paysan lui consacrer le cinquième de son temps. Le café, le sucre et l'indigo, produits dans ces conditions, sont vendus en Europe avec d'énormes bénéfices.

Ce système reste en vigueur pendant une quarantaine d'années avant d'être démantelé au profit des plantations privées, l'émigration des colons hollandais s'intensifiant à partir de 1870, avec le creusement du Canal de Suez.

En même temps qu'elle achève difficilement la colonisation - les dernières îles, Bali et les Flores, ne sont soumises qu'en 1908 - la Hollande met en oeuvre une politique dite "de voie morale" (travaux d'irrigation, plans d'urbanisme, développement des transports, création d'écoles, mesures d'hygiène), fondée certes sur des préoccupations humanitaires, mais surtout, sur le souci de développer, pour écouler les produits manufacturés de métropole, un marché de consommation dans l'archipel.

L'Indonésie au XXème siècle

● *La montée du nationalisme et la fin de l'ère coloniale.*

La politique "de voie morale" permet certaines réformes mais ne résout pas les problèmes sociaux. Le mécontentement de la population se traduit dans certaines organisations qui, peu à peu, passent à l'opposition ouverte et permettent à un mouvement nationaliste de se structurer.

Restés en relation avec le reste du monde grâce au commerce et aux pèlerinages, les milieux musulmans jouent un rôle majeur dans cette évolution, par le biais notamment du Sarekat Islam fondé en 1911 et de la Muhammadiyah créée en 1912.

C'est au sein du Sarekat Islam que se développent en Indonésie les idées socialistes introduites par quelques hollandais (dont H. Sneevliet). Le parti, peu à peu, se radicalise et une scission intervient entre les nationalistes modérés et une aile gauche marxisante, avec la formation, en 1920, d'un parti communiste (Partai Kominis Indonesia - PKI). Le PKI est démantelé une première fois en 1927 après l'avortement d'une tentative de soulèvement. Son échec facilite le succès du parti national (Partai Nasionalis Indonesia - PNI) fondé, la même année, par Sukarno qui réclame l'indépendance immédiate et la démocratie sociale. Sukarno est plusieurs fois arrêté et déporté, mais l'opposition demeure latente, d'autant que la crise de 1929 frappe sévèrement les Indes néerlandaises productrices de matières premières. Les hollandais, cependant, gardent la situation en main jusqu'à la seconde guerre mondiale.

● *L'occupation japonaise*

L'arrivée des troupes japonaises, à Java, en février 1942, met fin à la domination des Pays-Bas. Pendant trois ans, le Japon va mobiliser toutes les ressources économiques et humaines de l'archipel pour soutenir son effort de guerre. Les dirigeants nationalistes, dont Sukarno, sont libérés mais n'ont d'autre choix que la collaboration. En 1943, l'état-major japonais accepte la mise en place, à Java, d'un "Centre des forces du peuple" - le

Putera - avec à sa tête Sukarno, lequel va utiliser les moyens mis à sa disposition (tournées régionales, radio) pour répandre les idéaux nationalistes.

Le Putera est cependant dissous moins d'un an après sa création et remplacé par une autre organisation de masse (Djawra Hokokai), encore présidée par Sukarno, mais contrôlée par les japonais qui s'appuient sur l'aristocratie javanaise - où s'est toujours recrutée l'administration coloniale - pour neutraliser les nationalistes.

La population devenant de plus en plus hostile à l'occupation japonaise, Tokyo promet l'indépendance aux indonésiens en septembre 1944. Un "Comité d'étude pour la préparation de l'indépendance" est installé en 1945.

● *L'indépendance et la période Sukarno*

Trois jours après la reddition du Japon, Sukarno proclame l'indépendance (17 août 1945) et Batavia redevient officiellement Jakarta (le changement a été opéré officieusement dès 1942).

Mais près de cinq ans s'écourent avant que les Pays-Bas reconnaissent l'indépendance. L'armée néerlandaise prend la relève des troupes britanniques débarquées dès septembre 1945 et réoccupe Bornéo, les Célèbes, les Moluques et les petites îles de la Sonde. La République d'Indonésie ne contrôle que Java et Sumatra. Rédigé sous la pression internationale, l'accord de Linggadjati (mars 1947) reconnaît son autorité sur ces deux îles et prévoit que la République et les Pays-Bas coopéreront pour constituer les "Etats-Unis d'Indonésie" qui feront partie d'une Union hollando-indonésienne.

L'accord ne sera pas appliqué, pas plus qu'un second. Après une ultime "opération de police" contre la République et l'arrestation de Sukarno et de son gouvernement en décembre 1948, les hollandais cèdent, sous la pression de l'ONU et la menace des Etats-Unis de remettre en cause le plan Marshall. Les accords de la Table Ronde (La Haye, novembre 1949) organisent le transfert de la souveraineté hollandaise aux Etats-Unis d'Indonésie, lesquels céderont la place à la République unie d'Indonésie en août 1950.

Pendant sept ans (1950-1957), l'Indonésie fait, sur le plan politique, l'expérience d'un régime parlementaire de type occidental. Nommé dès 1945, Sukarno est maintenu à la présidence de la République. La vie politique est dominée par le jeu des partis et six gouvernements se succèdent en sept ans. Les trois premiers - jusqu'en juin 1953 - mènent une politique conservatrice et maintiennent, sur le plan économique, des liens étroits avec la Hollande, dont les capitaux dominent encore les secteurs d'activité les plus importants. Ils enregistrent un certain succès, en partie dû au boom résultant de la guerre de Corée (augmentation des productions et des recettes d'exportation). Leur politique étrangère est plutôt pro-occidentale. A l'intérieur, ils doivent faire face à plusieurs mouvements séparatistes musulmans.

Après 1953, les forces conservatrices sont mises à l'écart au profit des nationalistes de la tendance Sukarno. Les relations extérieures sont marquées par un rapprochement avec le bloc socialiste (ouverture d'une ambassade en Union Soviétique, traité avec la Chine sur le statut des Chinois d'Indonésie). C'est à l'initiative de l'Indonésie que se tient en avril 1955, à Bandoung, la première conférence des pays non-alignés.

Les rapports avec la Hollande se détériorent : l'Union hollando-indonésienne, restée largement théorique, est abrogée, la dette unilatéralement répudiée, et la revendication de l'Irian Jaya - toujours sous contrôle hollandais - portée, mais sans succès, devant l'O.N.U.

Fin 1955, ont lieu les premières élections générales. Le scrutin confirme la force du P.N.I. et révèle la reprise du P.K.I.

Un changement assez brutal s'effectue un an plus tard. Plusieurs soulèvements militaires éclatent à Sumatra, Kalimantan et aux Célèbes. Leurs chefs critiquent la politique anti-occidentale de Sukarno et stigmatisent le danger communiste. Le vice-président Hatta démissionne en décembre 1956. Sukarno réagit par l'abrogation du régime parlementaire "à l'occidentale" au profit d'un système de "démocratie dirigée" où, nommé président à vie, il détient les pleins pouvoirs.

Les élections sont supprimées et, en mars 1960, le Parlement élu est dissous et remplacé par une assemblée désignée par le Président où les sièges sont attribués non seulement aux partis, mais aussi, sous le nom de "Golkar", à des représentants des divers "groupes fonctionnels" de la nation (ouvriers, paysans, entrepreneurs, forces armées, mouvements

religieux). Sauf un bref intermède en 1963, le régime de démocratie dirigée (1959 - 1965) sera placé sous le signe de l'état d'urgence.

Dans le même temps, les biens hollandais sont mis sous séquestres, les entreprises nationalisées et les ressortissants de l'ancienne métropole expulsés.

Toute cette période est dominée par la lutte entre l'armée et les communistes (le P.K.I. comptera, à son apogée, en 1965, trois millions de membres et les organisations qui en émanent quelque 20 millions). Pour rester maître du jeu, Suharto choisit de s'appuyer, à partir de 1961, sur une alliance, forcée et plus que fragile, des trois courants politiques dominants : nationaliste, musulman et communiste (théorie du "Nakasone").

Le dirigisme économique est, sur le terrain, mal accepté : la réforme agraire votée en 1960, sous la pression des communistes, se heurte à la résistance des propriétaires terriens, et le projet de créer des conseils d'entreprise à participation ouvrière à l'hostilité des industriels, souvent militaires.

Sur le plan de la politique étrangère, la revendication de l'Irian Jaya, alimentée, à partir de 1961, par l'aide militaire soviétique, se fait de plus en plus agressive. Au termes du traité de New-York, signé le 15 août 1962, le territoire est soumis pendant un an au contrôle de l'ONU, avant de revenir à l'Indonésie contre promesse de consulter les populations intéressées en 1969.

La Malaisie, avec laquelle elle entretient des relations diplomatiques tendues, entrant au Conseil de sécurité de l'ONU, l'Indonésie quitte l'organisation le 1er janvier 1965. Elle se rapproche de plus en plus de la Chine et prépare, avec elle, une conférence des "Nouvelles Forces montantes" conçue comme une O.N.U. révolutionnaire.

Les observateurs internationaux considèrent alors comme imminents la banqueroute de l'Indonésie et son passage au communisme.

Dans la nuit du 30 septembre 1965, six généraux sont assassinés. L'attentat, sur bien des points aujourd'hui encore obscur, est revendiqué par des "officiers progressistes" ("mouvement du 30 septembre") qui prétendent avoir sauvé le régime de Sukarno d'un coup d'état projeté par l'armée et la CIA. Une réaction s'organise sous les ordres du général Suharto, commandant des forces stratégiques (Korstrad), qui attribue la responsabilité des événements aux communistes et déclenche une répression à travers tout le pays (près d'un million de morts).

Dans les mois qui suivent, une lutte d'influence prend place entre Sukarno et le nouveau pouvoir militaire. Le 11 mars 1966, Sukarno est contraint de céder la plupart des pouvoirs au général Suharto, lequel interdit aussitôt le P.K.I. et fait arrêter quinze ministres. L'Indonésie réintègre l'ONU en septembre 1966. En mars 1967, Sukarno est déposé par l'Assemblée du peuple, au préalable remaniée par Suharto qui se fait nommer président en mars 1968. Sukarno, séquestré chez lui, meurt en juin 1970.

● *Suharto et l'Ordre nouveau*

Le groupe d'officiers qui a pris le pouvoir avec le général Suharto, consolide progressivement sa position, l'armée est épurée, le pouvoir central du ministère de la Défense renforcé.

La régime militaire abandonne la voie de la révolution, et le développement économique, fondé sur l'aide et les investissements étrangers, devient son objectif prioritaire.

Revendiquée par Sukarno dès 1945, la colonie portugaise de Timor-Est est annexée en 1976, quelques mois après que l'indépendance y ait été unilatéralement proclamée par le Front révolutionnaire (Fretilin), né à la faveur du coup d'Etat d'avril 1974 à Lisbonne.

L'Ordre nouveau avait promis des élections, la constitution lui garantit des assemblées dociles (une proportion non négligeable de parlementaires est nommée par le pouvoir) ; les scrutins électoraux successifs (1971, 1977, 1982 et 1987), si besoin en était, sont étroitement contrôlés. Le Golkar, organisation des "groupes fonctionnels" et parti gouvernemental, est réactivé et remporte régulièrement entre 62% et 65% des voix, avant d'améliorer encore son score, aux dernières élections (plus de 73% des suffrages).

Conformément à la Constitution, le Général Suharto s'est fait réélire par l'Assemblée consultative du peuple en 1973, 1978, 1983 et le 10 mars 1988. Il a été, à chaque fois, l'unique candidat.

La vice-présidence, d'abord attribuée au sultan de Yogyakarta, puis à Adam Malik, ancien ministre des affaires étrangères, a été confiée en 1983 au Général Umar Wirahadikusumah, avant de revenir symboliquement, le 11 mars dernier, à un civil, M. Sudharmono, proche conseiller du président Suharto et chef de file du parti gouvernemental du Golkar.

II - LES INSTITUTIONS ET LA VIE POLITIQUE

A. L'organisation du régime

Après l'avoir abandonnée pendant dix ans au profit d'une très éphémère constitution de la République des Etats-Unis d'Indonésie et, surtout, de la Constitution dite provisoire de 1950, l'Indonésie a renoué, en 1959, avec la **Constitution élaborée en août 1945**, dès le lendemain de l'indépendance.

Le préambule de la Constitution de 1945 condamne toute forme de colonialisme, rend compte de la lutte de l'Indonésie pour son indépendance, contient la déclaration de cette indépendance et, surtout, mentionne cinq principes (**Pantja Sila** ou **Pancasila**) qui servent de base au régime indonésien :

1. **Croyance en un seul Dieu.**
2. **Humanité juste et civilisée.**
3. **Unité nationale.**
4. **Démocratie fondée sur la sagesse des délibérations des représentants** (autrement dit, démocratie représentative).
5. **Justice sociale pour l'ensemble du peuple indonésien.**

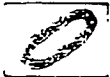
Sous une forme et un contenu différents, ces cinq principes ont été repris par Sukarno, d'un long poème du XIV^{ème} siècle, le **Nâgarakertâgama**, pour désigner les fondements de l'Indonésie indépendante. Ils sont reproduits sur l'emblème national, le **Garuda**, un aigle tiré de la mythologie indonésienne, entre les pattes duquel figure aussi une devise, "Unité dans la diversité" (**Bhinneka Tunggal Ika**).



PANCASILA



Premier principe : Croissance en un seul Dieu



Deuxième principe : Humanité juste et civilisée



Troisième principe : Unité nationale



Quatrième principe : Démocratie représentative



Cinquième principe : Justice sociale pour l'ensemble du peuple indonésien

Aux termes de l'article premier de sa Constitution, l'Indonésie est une République et la souveraineté appartient au peuple qui l'exerce par le biais d'une Assemblée consultative officiellement considérée comme la plus haute autorité de l'Etat.

Cette assemblée (Majolis Permusyawaratan Rakyat ou MPR) est formée :

1) d'une part, des membres de la Chambre des Représentants du peuple (Dewan Perwakilan Rakyat ou DPR). Siègent à la DPR, pour un mandat de cinq ans, 400 élus et, sans droit de vote, 100 représentants nommés par le Président de la République. Ces derniers appartiennent à l'armée et forment l'"ABRI";

2) d'autre part, de 500 personnalités nommées par le Gouvernement pour représenter les régions, les militaires et les "groupes fonctionnels" (ouvriers, paysans, entrepreneurs et autres "forces vives" de la nation), regroupés sous l'égide du Golkar. Le système corporatiste du Golkar a été inventé par Sukarno, tant pour consolider l'unité nationale et créer un "socialisme à l'indonésienne", que pour légitimer le rôle politique de l'armée.

Il n'y a donc que 400 élus sur 1.000 parlementaires. L'armée est deux fois représentée, tout comme le Golkar, parti gouvernemental.

L'Indonésie a un régime présidentiel. L'Assemblée consultative du peuple élit tous les cinq ans le Président de la République et le vice-président. Elle détermine, théoriquement, les grandes lignes de la politique nationale qui seront appliquées par le Président, son mandataire.

La Chambre des Représentants, qui doit se réunir au moins une fois par an, ne peut être dissoute par le Président de la République. Ses membres bénéficient de l'initiative législative, mais le Président peut refuser sa sanction à un projet de loi par elle approuvé : un tel projet ne peut être soumis une deuxième fois à la Chambre pendant la même session. Une règle identique s'applique aux projets de loi rejetés par la DPR.

Toute question relative aux finances publiques requiert son assentiment; le projet de loi de finances présenté par le Gouvernement doit être, chaque année, approuvé par elle. A défaut, le budget de l'année précédente est reconduit.

Le Président de la République ne peut déclarer la guerre, conclure la paix ou les traités qu'avec son accord.

Dans la pratique, qu'il s'agisse de l'initiative législative ou du contrôle de l'exécutif, on ne peut que constater l'extrême faiblesse des pouvoirs de la DPR. Il en est de même en matière de politique étrangère, domaine réservé de quelques membres du Gouvernement (ministre des affaires étrangères et militaires, entre lesquels les dissensions sont fréquentes).

• Pour son administration régionale, l'Indonésie est divisée en vingt-sept provinces, dont trois ont un statut particulier (les principautés de Djakarta, Aceh et Yogyakarta). Les deux provinces les plus récentes sont celles de l'Irian Jaya, devenue la vingt-sixième en 1963, concurremment à sa rétrocession par les Pays-Bas, et l'ancienne colonie portugaise de Timor-Est, annexée en 1976.

Chaque province est dirigée par un gouverneur (le plus souvent, un militaire), responsable devant le Président et représentant de la province au Gouvernement central.

Les provinces sont divisées en 246 districts (Kabupaten) et 55 municipalités (Kotamadya). Les districts sont, à leur tour, divisés en 3.539 sous-districts (Kecamatan), eux-mêmes divisés en villages. L'Indonésie compte en tout 66.173 villages, de deux types, selon qu'ils sont situés en zone rurale (Desa) ou en zone urbaine (Kelurahan). Le chef du Desa est élu par la communauté villageoise alors que le chef du Kelurahan est un fonctionnaire nommé par le chef du district, sous le nom de gouverneur. Dans chaque village, on trouve un dernier type de division, des associations de voisinage regroupant 20 à 100 foyers.

B. La situation politique intérieure

Issu des convulsions qui ont entouré la chute de Sukarno en 1965, le régime du Président Suharto se caractérise par sa stabilité. Les dernières élections législatives (avril 1987) ont confirmé que le gouvernement contrôle, aujourd'hui mieux que jamais, la situation. Mais, malgré cette consolidation réussie du régime, l'Ordre nouveau est confronté, sur le plan intérieur, à un certain nombre de défis.

1) La consolidation du régime

Elle s'appuie sur plusieurs éléments :

- le "**Pancasila**", inventé par Sukarno en vue de l'Indépendance. Fondés sur l'idée de consensus, prônant la tolérance religieuse et un régime politique inspiré des traditions ancestrales d'entraide communautaire, les cinq principes qui le composent (cf supra) sont devenus aujourd'hui des remparts contre les idéologies extrémistes - communisme et intégrisme musulman -. Le Pancasila est évoqué et invoqué à tout moment dans la vie politique ; tous les discours officiels s'y réfèrent.

Depuis 1985, en dépit de la résistance de certains milieux islamiques, les partis politiques et les organisations de masse doivent l'adopter explicitement dans leurs statuts.

- L'armée , investie d'une légitimité historique depuis la guerre d'indépendance et considérée comme l'élément stabilisateur fondamental du régime. Un cinquième des sièges de la Chambre des Représentants lui est réservé (mais sans droit de vote) ; elle bénéficie d'une représentation directe à l'Assemblée Consultative du peuple, et l'institution du système corporatiste du Golkar a permis de légitimer son rôle politique. Les militaires exercent en outre, au-delà de leurs fonctions militaires, des activités civiles : le premier personnage de l'Etat est l'un d'entre eux et ils occupent la plupart des postes d'encadrement et de responsabilité (ministres, ambassadeurs, gouverneurs, maires, présidents d'entreprises publiques, secrétaires généraux d'administration). On trouve, derrière toute décision, l'"Abri" (qui inclut aussi la police).

- **Un contrôle étroit du jeu politique.** En 1973, un "mouvement de simplification" a imposé aux neuf partis politiques existants de se regrouper, contre leur gré, en trois formations : le Parti unité développement (Partai Persatuan Pembangunan ou P.P.P.), où se sont fondus les partis musulmans, le parti démocratique d'Indonésie (Partai Demokrasi Indonesia ou P.D.I.), fusion des partis laïcs et confessionnels non musulmans et le Golkar, où sont regroupés les organisations de masse qui ont, elles-mêmes, subi une restructuration avec la formation d'une fédération unique pour chaque catégorie socio-professionnelle.

Représentant l'ensemble des "forces vives" de la nation, le Golkar est omniprésent, jusque dans les villages les plus petits, et constitue, ainsi, un instrument de contrôle irremplaçable pour le pouvoir politique.

Le parti communiste (PKI), dont des dizaines de milliers de sympathisants (500.000 selon certaines estimations) ont été physiquement éliminés après la tentative de coup d'état de 1965, est officiellement banni depuis plus de vingt ans.

Aux élections législatives (quatre depuis 1965), les résultats sont sans surprise, les trois partis autorisés partageant une idéologie voisine et soutenant le Gouvernement et le Président Suharto. La seule incertitude concerne, à chaque fois, l'importance du score du Golkar. Après avoir bénéficié, plus que jamais, de la mobilisation de l'appareil gouvernemental, il a très sensiblement progressé lors des dernières élections (23 avril 1987) en remportant 73,17% des suffrages (contre 64% en 1982) ; à peine 16% des voix (contre 28% en 1982) sont allées au PPP, dont le déclin est recherché de longue date par le gouvernement, soucieux de dépolitiser l'Islam et de réduire les formations musulmanes à un rôle d'appoint ; le DPI a enregistré une progression de 3% (10,87% des suffrages), en dépit de pressions de toute nature.

Car les élections, bien que l'issue des scrutins soit sans surprise, sont étroitement contrôlées : les journaux qui, en violation de la loi de 1966 sur la presse, cherchent à "léser les intérêts nationaux" et "outrepassent ainsi leurs droits" sont frappés d'interdiction ; des mesures d'intimidation exceptionnelles sont prises à l'égard tant des communistes que des extrémistes musulmans.

2) Les défis internes

Sans que la situation soit réellement préoccupante à court terme, l'Indonésie est confrontée à de nouveaux défis :

- Jusqu'en 1985, stabilité politique et croissance économique sont allées, de pair. Du fait de la chute des cours du pétrole, l'Indonésie doit aujourd'hui faire face à de graves **difficultés économiques**, amplifiées par une pression démographique qui, d'elle-même, porte, chaque année, deux millions de jeunes supplémentaires sur le marché du travail.

Jusqu'à présent, le Gouvernement a réussi à prendre des mesures d'austérité budgétaire sans provoquer de troubles sociaux. Mais sa principale légitimité résidant dans son aptitude à poursuivre le processus de développement qu'il a entamé, la dégradation de la situation économique constitue pour lui une réelle menace.

- Un **courant libéral**, peu à peu, prend de la force (les résultats obtenus par le PDI, aux dernières élections, à Djakarta, l'indiquent clairement). La classe moyenne des grandes agglomérations revendique l'ouverture progressive du régime, sur les plans économique et politique. Au sein même du Golkar, un certain rejet des modes autoritaires de gouvernement se fait jour. Avec la récession, la classe dirigeante, enfin, conteste plus ouvertement les rentes de situation offertes à la famille et aux hommes d'affaires proches du président Suharto (les monopoles dont ils bénéficient sont contestés au nom du nécessaire accroissement de la compétitivité de l'économie).

- **La relève de la génération qui a permis à l'Indonésie d'accéder à l'indépendance est aujourd'hui posée** (et partant, d'une certaine façon, la légitimité du rôle politique de l'armée). Le thème revient fréquemment dans les discours du chef de l'Etat, qui a semblé vouloir engager la succession en renouvelant entièrement le Haut-Commandement militaire, et en plaçant de nouveaux responsables dans l'appareil civil de l'Etat et dans les formations politiques. La position des militaires n'est, pour l'heure, pas remise en cause. Mais elle pourrait être, à l'avenir plus limitée, leur double fonction devenant plus contestée et les jeunes officiers souhaitant moins s'engager dans la société civile (afin d'accroître la professionnalisation de l'armée et d'en faire, au dessus du jeu politique, le garant de l'intégrité territoriale). A contrario, la perception de nouvelles menaces intérieures pourrait être invoquée par les militaires pour conserver leur rôle.

Le 10 mars 1988, le Président Suharto, âgé de 67 ans, a été réélu par l'Assemblée consultative du peuple pour la cinquième fois. Certains lui prêtent l'intention de se retirer au cours de ce nouveau mandat, une fois mis en selle son successeur. Pour ceux-là, le choix de M. Sudharmono comme vice-président, opéré le 11 mars dernier, malgré les réticences de l'armée, est éclairant.

C. La politique étrangère

Indifférente aux modèles étrangers, qu'ils soient socialistes ou libéraux (elle oppose volontiers à la démocratie occidentale et à la règle du "50 + 1", sa "démocratie pancasilaique" fondée sur le consensus), l'Indonésie affiche, sur la scène internationale, une "indépendance active".

Sa diplomatie reste fidèle au nationalisme et au non-alignement, en même temps qu'elle reflète les préoccupations intérieures du régime de l'Ordre Nouveau et qu'elle affirme progressivement des ambitions régionales.

1. La fidélité au nationalisme et au non-alignement

L'Indonésie se déclare, "viscéralement et en vertu de sa Constitution", anti-impérialiste. Elle défend les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes (elle éprouve ainsi de la sympathie pour le Vietnam qui a chèrement acquis son indépendance et le coup d'état au Fidji a rencontré sa complaisance). Co-fondatrice, en 1955, du mouvement des non-alignés, elle tente aujourd'hui de l'orienter vers la priorité du développement économique. Elle en brigue la présidence, sans grande chance de succès cependant, en raison de l'opposition des pays lusophones, partisans du Fretilin à Timor.

2. Le reflet des préoccupations internes

Deux priorités intérieures commandent la politique étrangère de l'Indonésie :

- le maintien de l'unité et de l'intégrité territoriales

• L'Indonésie s'est longtemps battue pour récupérer l'Irian Jaya. Effective en 1963, la réintégration a été confirmée en 1969 par la consultation des populations. En 1976, Timor-Est a été, à son tour, annexé pour éviter que le Fretilin marxiste ne s'y installe. Ces deux provinces, la seconde surtout, voient leur statut encore contesté et les mouvements séparatistes y demeurent actifs. Partisane du droit des peuples à disposer

d'eux-mêmes à l'extérieur, l'Indonésie refuse à Timor l'autodétermination et l'un des grands objectifs de sa diplomatie est d'en faire supprimer la question de l'ordre du jour de l'Assemblée des Nations-Unies.

● L'Indonésie cherche à s'assurer un environnement stable. C'est ainsi qu'elle souhaite, aux Philippines, le durcissement du régime de Mme Aquino à l'égard du communisme et qu'elle redoute, en Malaisie, la tentation de l'Etat islamique. Mais, pour elle, la menace principale reste la Chine qui, hier, a soutenu le PKI, accusé, selon la thèse officielle, d'avoir fomenté le coup d'état de 1965 et qui, aujourd'hui, appuie "moralelement" les mouvements communistes de la région du Sud-est asiatique. Sur le plan commercial, un rapprochement est en cours, mais sur le plan diplomatique, aucun lien n'a été rétabli, depuis le gel des relations en 1967.

- la priorité du développement

● Ses options économiques ont conduit l'Indonésie à privilégier ses relations avec l'Occident. Très proche de celui-ci sur les questions est-ouest, elle est appréciée - par les Etats-Unis notamment - pour son anti-communisme, sa stabilité et son rôle modérateur dans les grands débats internationaux (ainsi, de même qu'elle se méfie des "militants" au sein du mouvement des non-alignés, elle prône des solutions modératrices et condamne le terrorisme à l'organisation de la Conférence islamique où elle siège en tant qu'observateur).

● L'Indonésie s'est inspirée, pour assurer son développement, des thèses de ses économistes formés sur la côte ouest des Etats-Unis (la "mafia de Berkeley") et écoute volontiers les avis du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Elle est récompensée par l'aide massive que lui apportent, en dépit d'un endettement de plus en plus préoccupant, les pays industriels, réunis au sein de l'Intergovernmental Group of Indonesia (IGGI).

Mais les relations de l'Indonésie avec l'Occident ne sont pas exemptes d'ombres. L'archipel fait grief aux pays industriels d'être excessivement protectionnistes (il doit aujourd'hui développer ses exportations non pétrolières) en même temps qu'il condamne leur "égoïsme de grandes puissances". La domination économique du Japon, son premier partenaire commercial et

financier, blesse son nationalisme (il est vrai que l'occupation japonaise pendant la dernière guerre a aussi laissé des traces). L'Ordre Nouveau n'a pas oublié que l'administration Carter a cherché à remettre en cause l'aide américaine au nom des droits de l'homme et il reproche aux Etats-Unis leur "incompréhension" tant dans le dialogue nord-sud que dans la question vietnamienne où ils soutiennent la Chine.

Les relations avec la France ont connu une certaine rétraction à propos du statut de la Nouvelle-Calédonie. Plus grand promoteur de la dénucléarisation du sud-est asiatique, l'Indonésie s'indigne par ailleurs que la France effectue ses essais nucléaires, loin de chez elle, dans le Pacifique. Ces problèmes, s'ils ne font pas obstacle au développement de relations de coopération, ont dominé la visite effectuée, en septembre 1986, par M. François Mitterrand.

3. Les ambitions régionales

De par sa position stratégique et son poids démographique, l'Indonésie constitue une importante puissance régionale, en Asie et dans le Pacifique.

L'Association des nations du sud-est asiatique (ANSEA), dont elle abrite le siège - et où elle côtoie la Malaisie, Brunei, les Philippines, la Thaïlande et Singapour - est un instrument de son influence. L'archipel, avec le plus grand marché de la région et l'industrie la moins avancée, n'a pas intérêt à l'intégration économique, et privilégie, au sein de l'association, le politique, et notamment le dossier cambodgien : tout en lui refusant son aide militaire, l'Indonésie est le partenaire privilégié du Vietnam, qu'elle souhaite voir contrebalancer l'influence de la Chine. C'est pourquoi, inquiète des visées soviétiques dans le Pacifique et l'Océan indien, elle maintient le dialogue avec l'URSS (un rapprochement économique est par ailleurs en cours), convaincue que cette dernière pourrait jouer un rôle positif dans la question cambodgienne en incitant le Vietnam à davantage de souplesse.

Pour certains, comme l'ancien vice-président Adam Malik, le rayonnement de l'Indonésie en Asie passe par la normalisation des rapports avec Pékin. Leur voix n'est pour l'heure qu'encore faiblement entendue.

III - LES DONNEES ECONOMIQUES, CULTURELLES ET SOCIALES

A - Les difficultés économiques de l'Indonésie

Après quinze années de croissance soutenue, l'économie indonésienne connaît depuis 1985 une sévère récession.

Lors de son avènement, l'Ordre nouveau a hérité d'une situation économique catastrophique (en 1966, le taux d'inflation a atteint le taux record de 639%). A l'issue d'une période de stabilisation pendant laquelle une politique monétaire drastique a permis de ramener, petit à petit, la hausse des prix à moins de 20%, un système de plans quinquennaux de développement a pu être lancé en 1969, avec des succès significatifs (certains experts économiques ont même parlé de "décollage"). Le taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut est passé de 3,9% entre 1960 et 1970 à 7,8% entre 1970 et 1981 (9,6% en 1980) et le revenu annuel moyen par habitant a été multiplié par dix entre 1969 et 1984 (même si cette moyenne cache une très inégale répartition des gains de développement). Objectif prioritaire des plans successifs, l'autosuffisance rizicole est aujourd'hui atteinte, alors qu'en 1965, l'Indonésie était le plus gros importateur de riz (production nationale · 10,2 millions de tonnes en 1965, 26,3 millions de tonnes en 1985).

La croissance économique indonésienne a largement profité, d'une part de la reprise de l'aide occidentale, généreusement accordée, après la chute de Sukarno, par le biais d'un consortium international, l'IGGI (Intergovernmental Group of Indonesia), où les Etats-Unis et le Japon jouent les premiers rôles, aux côtés des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne, du Japon, de l'Australie, de la Belgique, de la Nouvelle-Zélande, du Canada, de la France, de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement, et d'autre part, de la hausse des prix du pétrole et des matières premières. (L'Indonésie se situe au dixième rang mondial pour la production de pétrole, au troisième pour l'étain, au huitième pour le gaz naturel, et dans le domaine agricole, au deuxième rang pour le caoutchouc, au troisième pour le riz, le café, le manioc et le maïs).

A elles seules, les ventes de pétrole et de gaz naturel assuraient, au début des années quatre-vingt, 70% des recettes d'exportation de l'archipel et permettaient de financer près de 60% du budget de l'Etat. C'est dire qu'aujourd'hui l'économie indonésienne subit de plein fouet la détérioration du marché pétrolier et la baisse du cours des matières premières.

L'Ordre nouveau a été contraint de réviser à la baisse ses objectifs économiques et d'opérer des coupes sombres dans son quatrième plan de développement (démarré en 1984) : de nombreux projets d'investissement ont du être reportés, les principales subventions (aux produits alimentaires et à l'énergie) ont été réduites de moitié ou supprimées. Ces mesures d'austérité budgétaire ont été accompagnées de deux dévaluations de la roupie indonésienne, l'une en 1983, de 28%, l'autre, de plus de 30%, en septembre 1986.

Les résultats se font encore attendre : le taux de croissance du produit intérieur brut est passé de 6,5% en 1984-1985 à 2,4% en 1986-1987 après avoir atteint 1,1% en 1985-1986. Le revenu moyen par habitant est retombé à son niveau de la fin des années soixante-dix.

Les autorités indonésiennes sont obligées de recourir plus massivement à l'aide étrangère (3,15 milliards de dollars en 1987). Les nouveaux emprunts viennent gonfler une dette extérieure déjà lourde - avec 40 milliards de dollars, la plus forte d'Asie -, et le service de la dette est passé de 17% en 1982 à 38% en 1987. 40% environ de ces emprunts étant contractés en yens, alors que 90% des exportations indonésiennes sont libellées en dollars, la crise boursière et monétaire internationale de ces derniers mois a encore aggravé l'endettement de l'archipel.

L'Indonésie ne parvient pas à compenser la chute des prix du pétrole par le développement d'autres exportations : ses produits manufacturés, fortement subventionnés, ne sont guère compétitifs; il lui est difficile d'écouler ses surplus de riz sur un marché mondial saturé, où les prix sont de moitié inférieurs à ceux pratiqués sur son marché intérieur.

Afin d'accroître la compétitivité de l'économie, le Gouvernement a aboli certains monopoles ; mais d'autres ont été renforcés. Les hésitations de la politique de "déréglementation" s'expliquent par le fait que la plupart des rentes de situation économique profitent aux proches du Président Suharto - voire à sa famille - lesquels contrôlent, au sein de quelques groupes, la quasi-totalité de l'activité du pays.

B - "L'Unité dans la diversité"

"Bhinneka Tunggal Ika", telle est la devise de l'Indonésie et donner à sa société "l'harmonieuse beauté d'un arc-en-ciel multicolore" l'objectif du régime du président Suharto, comme il fut celui de Sukarno.

L'archipel se situe au carrefour de nombreuses cultures et civilisations (hindoue, islamique, chinoise, malayo-polynésienne, occidentale même) ; les influences qui l'ont touché au fil des siècles ont été subies ou absorbées par les îles à des degrés divers, au point de faire de la disparité culturelle une des caractéristiques dominantes de la société indonésienne, renforcée par l'insularité et les distances. On trouve partout des traditions identiques - jeux d'ombres (wayang), danses accompagnées d'orchestres (gamelan) - mais les régionalismes n'ont pas été dissipés par la colonisation et le processus d'indépendance. L'Indonésie est un état pluriconfessionnel avec, d'après un décret de 1965, six religions officielles (islam, protestantisme, catholicisme, hindouisme, bouddhisme, confucianisme), mais plus de soixante-dix courants plus ou moins syncrétiques. Les musulmans de Java, les hindous de Bali et les chrétiens batak coexistent sans difficulté. Les mariages mixtes sont assez fréquents pour n'être pas remarquables.

La tolérance religieuse a rang de principe fondamental mais ne saurait être, pour autant, considérée comme purement spontanée. On doit, bien plus, y voir le produit d'un endoctrinement et les forces centrifuges sont étroitement surveillées.

Les cinq "piliers" du Pancasila constituent un programme assez généreux et assez vague pour contenter tous les courants, à l'exception des intégristes musulmans. Le premier principe (croyance en un seul Dieu) a en effet permis de contrer les espoirs de ces derniers qui, du temps de Sukarno, rêvaient d'un état théocratique islamique. En vertu de ce principe, à la formulation pour le moins ambiguë, les indonésiens ont l'obligation de croire en une vie future (l'athéisme est interdit, l'appartenance confessionnelle déclarée sur les passeports), mais ils peuvent le faire par l'intermédiaire de la religion de leur choix ; aucun lien obligatoire n'est imposé "entre le naturel et le surnaturel", et il

faut sans doute y voir l'héritage spirituel de l'Inde où, disait André Malraux, "chacun va à Dieu à travers ses propres dieux".

Numériquement, les musulmans dominent très largement (entre 85 et 90% de la population), même s'il s'agit d'un "islam statistique", le système de religion obligatoire conduisant nombre d'indonésiens à se déclarer musulmans même en dehors de tout sentiment religieux. Mais, alors que partout ailleurs dans le monde, il se radicalise, l'Islam reste, en Indonésie, en dépit de quelques foyers fondamentalistes actifs, profondément tempéré par le substrat culturel qui lui a préexisté.

Plusieurs tendances se rencontrent. S'opposent, aux deux extrêmes, les "vrais musulmans" - "santri" ou "blancs" - orthodoxes et pratiquants, généralement propriétaires terriens ou commerçants, et les "abangan" ou "rouges", quantitativement dominants, notamment dans le monde paysan, et dont la religion est largement mêlée de pratiques animistes et de croyances hindouistes. Il n'est pas rare, sauf en certains endroits comme à Aceh, que les Indonésiens, tout en observant le Ramadan, dansent en public le "Râmâyana", les nuits de pleine lune.

On trouve une minorité de protestants (5%) et de catholiques (3%, chinois pour la majorité), d'hindouistes (2%) et de bouddhistes (1%).

● **Toutes les composantes de la société indonésienne sont loin d'avoir le même poids.** Les rênes du pouvoir politique sont entre les mains de généraux qui appartiennent, en majorité, à la tradition javanaise abangan et qui considèrent avec inquiétude le défi musulman de leurs "frères" intégristes. D'une manière générale, le gouvernement cherche à déconsidérer l'islam en mettant en vedette ses extrémistes (on lui prête volontiers l'intention de vouloir ainsi détourner l'attention du pays de la corruption du régime), et certains ont vu, dans l'exécution, en 1985 et 1986, d'une dizaine d'anciens dirigeants du PKI, compromis dans les événements de 1965, non pas tant un avertissement pour les communistes que le souci des autorités indonésiennes de montrer que leur combat contre l'intégrisme musulman ne participe d'aucune attitude discriminatoire.

Dans la distribution des rôles sociaux et économiques, les rapports entre chrétiens et musulmans sont inversés par comparaison avec leur importance numérique respective : plus aisés, mieux scolarisés, plus soutenus à l'extérieur, les chrétiens ont une influence infiniment supérieure à leur nombre. Ils

occupent les postes clefs, officiels ou non, et ont un comportement majoritaire.

On trouve, parmi ces chrétiens, de nombreux chinois. Ils sont plus de trois millions, se sont métissés, parlent indonésien et contrôlent une grande partie de l'activité économique de l'archipel (la "chinese connection"). Ils sont volontiers soupçonnés d'être, non sans quelque contradiction, en même temps que des capitalistes agressifs, plaçant leurs fonds à Hong-Kong et Singapour, des partisans de la Chine populaire, et on leur reproche d'avoir fourni de gros contingents au PKI. Ils font partie, avec l'armée, la famille et les proches du président Suharto, des bénéficiaires du régime. Ceux-ci - à peine 20% de la population - accaparent plus de la moitié du revenu national dont une partie importante, souvent estimée à 30%, est détournée par la corruption, que l'on trouve partout et sous toutes les formes.

L'inégale répartition des gains de développement et la corruption ont été, dans les années soixante-dix, la cible d'une contestation étudiante sévèrement réprimée. Plus récemment, des journalistes australiens et américains qui avaient mis en cause la fortune accumulée par la famille du président Suharto, ont été expulsés.

La corruption du régime philippin et l'éviction du président Marcos ont rencontré, pour le pouvoir, un fâcheux écho auprès de la population indonésienne. Avec la récession économique, les inégalités sociales apparaissent de moins en moins tolérées et conduisent les autorités de l'archipel à être, plus que jamais, attentives aux forces de contestation, comme l'islam, qui pourraient chercher à récupérer les mécontentements.

C - Le défi démographique

● Au dernier recensement - en 1980 - on comptait 147,5 millions d'Indonésiens. Ils sont estimés aujourd'hui à près de 170 millions et devraient être 220 millions à la fin du siècle.

L'Indonésie est ainsi le cinquième des pays les plus peuplés du monde, après la Chine, l'Inde, l'Union Soviétique et les États-Unis.

Chaque année, deux millions de naissances viennent gonfler la population indonésienne, dont les deux-cinquièmes ont aujourd'hui moins de quinze ans. Le développement du planning familial n'a pas, jusqu'alors, donné de résultats significatifs : de

2,3% entre 1971 et 1980, le taux de croissance annuel de la population était encore de 2,1% pour la période 1980-1985.

● La répartition géographique de la population est extrêmement inégale : l'Irian Jaya, dont la superficie est sept fois supérieure à celle des Pays-Bas ne compte que trois habitants au kilomètre carré : en revanche, 100 millions d'indonésiens vivent à Java sur une surface égale au quart de celle de la France et qui ne représente qu'à peine 7% des terres émergées de l'archipel. Il n'y a plus guère de nouveaux sols à cultiver sur l'île, les paysans défrichent les montagnes et rompent l'équilibre écologique ; l'exode rural pousse la population vers des agglomérations urbaines dont la croissance sauvage ne permet d'assurer ni la sécurité des personnes ni la sauvegarde de l'environnement (la population de Djarkarta, par exemple, est passée de 500.000 habitants en 1941 à plus de 7 millions aujourd'hui).

Les dangers et menaces de tous ordres engendrés par la concentration des hommes ont conduit le gouvernement indonésien, à partir des années cinquante, à envisager la "transmigration" des populations (les premiers déplacements ont été effectués, il est vrai, par les hollandais, mais ils répondaient surtout au souci de fournir de la main d'oeuvre aux colons de Sumatra).

Le but est d'inciter les familles, principalement de Java, mais aussi de Madura, Bali et Lombok, à émigrer vers les îles moins peuplées, telles que Sumatra, Kalimantan, Sulawesi, les Moluques ou l'Irian Jaya.

Le régime de l'Ordre nouveau a inscrit la transmigration (à laquelle un ministère spécifique est consacré) au rang des priorités de ses plans de développement.

Entre 1969, année de démarrage du premier plan, et septembre 1986, environ 5 millions d'indonésiens ont ainsi "transmigré" (avec une distinction entre "transmigrants financés par le Gouvernement" et "transmigrants spontanés") ; le programme de transmigration du quatrième plan quinquennal (1984-1989) prévoit le déplacement de 750.000 familles, soit d'approximativement 3,7 millions de personnes.

Bien que le pouvoir le nie, les résultats obtenus n'atteignent pas, en ampleur, ceux qui étaient, au départ, escomptés. Les obstacles sont multiples. Le premier est culturel : attachés à la terre de leurs ancêtres, les javanais sont réticents à l'émigration et n'y consentent qu'à condition de rester entourés

de leur environnement culturel familial (ce qui implique le déplacement et la réinstallation de villages entiers) ; les populations d'accueil, économiquement moins favorisées et jalouses de leur héritage culturel, resté pour l'heure intact, supportent mal l'arrogance des migrants. Le deuxième est administratif : les circuits empruntés par la politique de transmigration sont paralysés par la bureaucratie et la corruption ; le troisième est financier : la transmigration coûte cher. Elle impose, au-delà du déplacement des populations, de défricher des terres nombreuses. Les programmes bénéficient de l'aide financière de la Banque mondiale mais la récession économique et la politique d'austérité budgétaire conduisent aujourd'hui à les réviser.

CHAPITRE II

LES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ENTRE LA FRANCE ET L'INDONESIE

Il n'existe aucun lien naturel ou historique entre la France et l'Indonésie, et partant, aucune tradition de coopération. Aussi, nos relations avec ce pays "de l'autre bout du monde" sont-elles le fruit d'une politique volontariste.

Elles s'inscrivent dans un contexte spécifique :

- le peuple indonésien est très fier de son héritage culturel. Il entend le préserver des influences étrangères et, inversement, ne cherche pas à l'exporter.

- du fait du très faible niveau de la recherche indonésienne, il ne saurait être question de partenariat en matière de coopération scientifique et technique. De par les conditions physiques qui sont les siennes, l'Indonésie constitue avant tout, dans ce secteur, un terrain d'observation et d'expérimentation pour les chercheurs français ; parallèlement, la France met sa technologie au service du développement économique et industriel indonésien, et assure la formation de nombreux ingénieurs.

La coopération franco-indonésienne dans le domaine de la culture, de la science et de la technique, est une coopération jeune. Les accords officiels qui lui servent de cadre ont en effet moins de vingt ans (accord de coopération culturelle du 20 septembre 1969 et accord de coopération scientifique et technique du 8 mai 1979). Les programmes sont arrêtés au sein d'une commission mixte dont la dernière réunion remonte aux 26, 27 et 28 février 1986.

C'est une coopération en pleine expansion puisque l'Indonésie est devenue notre troisième partenaire en Asie, et même le premier, avant la Chine et l'Inde, dans les secteurs scientifiques et techniques.

Le montant des crédits affectés à cette coopération s'est établi, en 1987, à **48,4 millions de francs** ainsi répartis :

- diffusion du français	10,2 millions de francs
- échanges culturels	7,2 millions de francs
- échanges audiovisuels	0,7 million de francs
- coopération scientifique et technique	26,1 millions de francs
- services culturels	4,2 millions de francs

I - LA COOPERATION CULTURELLE

A - Les établissements culturels français.

Si l'on tient compte du fait qu'il ne repose sur aucun lien historique entre les deux pays, le réseau de la présence culturelle française en Indonésie est loin d'être négligeable. Il comprend :

- quatre centres culturels français (C.C.F.) fréquentés par plus de trois mille élèves, implantés sur l'Ile de Java - à Djakarta, Yogyakarta, Bandoung et Surabaya -et où sont détachés sept civils et six volontaires du service national actif (V.S.N.A.)

- un centre de documentation universitaire, scientifique et technique (C.E.D.U.S.T.) et un bureau d'action linguistique (B.A.L.), installés dans un même établissement à Djakarta ;

- deux écoles françaises, l'une à Djakarta, l'autre à Bandoung qui accueillent au total 340 élèves (et auxquelles il convient d'ajouter trois "écoles de sociétés", situées sur les lieux de chantier et dont les enseignants sont rétribués par les entreprises concernées).

- neuf alliances françaises réparties entre Java, Sumatra, Bornéo et les Célèbes, qui prennent le relais des centres culturels pour assurer le quadrillage des îles ;

- il existe en outre des chaires de français dans six écoles normales et trois universités indonésiennes où six lecteurs V.S.N.A. enseignent le français.

De ce réseau, la délégation de la commission des Affaires culturelles a pu visiter : les centres culturels français de Djakarta et Yogyakarta, le centre de documentation universitaire scientifique et technique et le bureau d'action linguistique, l'école française de Djakarta et l'alliance française de Yogyakarta.

Elle a pu, à chaque occasion, constater le dynamisme des équipes en place et se féliciter de l'imagination déployée pour accroître l'influence de la culture française.

Elle a regretté que l'enseignement en français dispensé par l'école française de Djakarta ne puisse profiter aux petits indonésiens, les autorités indonésiennes n'autorisant aucune inscription scolaire dans les établissements étrangers (les Indonésiens qui le peuvent se font établir un passeport à Singapour pour inscrire leurs enfants à l'école américaine).

De la maternelle aux classes terminales, l'école française de Djakarta accueille aujourd'hui plus de trois cents élèves (contre 220 jusqu'en 1982), avec des effectifs bien évidemment très variables (20 à 25 élèves par classe en moyenne, aux deux extrêmes : 4 élèves en première, deux classes de CM 2).

Lié à la durée des contrats en Indonésie des parents des élèves, le taux de renouvellement de ces effectifs était en 1985-1987 de l'ordre de 15 %, mais atteignait 45 % en cours préparatoire.

L'année scolaire est calquée sur celle de la France. L'école affiche un bon niveau d'enseignement : 100 % de réussite au brevet des collèges ; aucun échec, depuis deux ans, au baccalauréat qui se passe à Singapour (il est vrai que, dans ce dernier cas, le nombre des candidats est souvent réduit à quelques unités).

A la différence de la petite école de Bandoung qui est encadrée par deux VSNA assistés de quelques parents d'élèves, l'école de Djakarta fonctionne avec neuf détachés budgétaires et une quinzaine de professeurs recrutés localement. Ces derniers ne sont pas tous des enseignants de métier (en primaire, tous les instituteurs sont titulaires ; en maternelle, aucun des responsables n'a de formation spécifique). Certains suivent, pendant les vacances de la Toussaint, des stages de formation organisés à Bangkok, pour l'ensemble de la région du Sud-est asiatique.

Le salaire moyen des détachés budgétaires s'établit à 30.000 francs par mois pour un certifié et oscille entre 24.000 et 25.000 francs pour un instituteur (5.000 francs par mois environ sont nécessaires pour se loger, avec l'obligation de verser à l'avance trois ans de loyers, obligation qui contraint le ministère des affaires étrangères à fournir son assistance).

Le salaire des recrutés locaux est de 6.000 francs pour un instituteur et de 10.000 francs pour un certifié (18 à 21 % du salaire brut vont au paiement des impôts locaux, dont sont exonérés les détachés budgétaires).

Comme la plupart des écoles françaises à l'étranger, l'école de Djakarta est une école privée gérée par un comité de gestion composé de cinq représentants élus de l'assemblée générale des parents d'élèves, de trois membres de droit (le consul de France à Djakarta, le conseiller culturel de l'Ambassade de France, et le directeur de l'école) et de représentants des enseignants.

Trois problèmes ont été évoqués par les responsables de l'école lors du passage de la délégation de votre commission des affaires culturelles :

- un **problème de locaux** qui sera résolu au cours de l'année scolaire 1988-1989 par le transfert de l'école à la périphérie de Djakarta et son emménagement dans des installations beaucoup plus vastes et mieux équipées (comprenant notamment piscine et salle de gymnastique).

- un **problème de bourses** (la population scolaire de l'établissement compte 5 % de boursiers) : la direction a informé la délégation qu'en juillet dernier la Commission nationale des bourses avait décidé un abattement de 25 % sur la demande de crédits des bourses du poste de Djakarta.

Les membres de la délégation doivent faire part, ici, de la mise au point qu'ils ont recueillie, à leur retour en France, de M. Jacques HABERT, Sénateur des Français établis hors de France, dans une note ci-dessous reproduite :

"L'an passé (c'est-à-dire pour l'année scolaire 1986/1987) 19 bourses scolaires avaient été accordées aux jeunes Français étudiant dans les établissements d'enseignement français d'Indonésie, représentant une somme totale de 51.959 francs.

Cette année (pour l'année scolaire 1987/1988) le poste de Djakarta a demandé 22 bourses ; ce qui ne représente qu'une faible augmentation, mais a sollicité des crédits s'élevant à 101.086 francs ; ce qui correspond à 94,5 % d'accroissement.

La Commission nationale des bourses n'a pu consentir à une telle demande jugée excessive. Cependant, tenant compte notamment de la progression des frais de scolarité à l'école de Djakarta, elle a décidé d'accorder un supplément de 46 % sur le budget de l'an passé, en fixant la contribution de l'Etat pour 1987/1988 à la somme de 75.850 francs.

Cette augmentation de 46 % est importante : peu de postes dans le monde ont bénéficié d'un accroissement aussi considérable.

Il est vrai, comme l'indique la lettre n° 502 du 3 juillet 1987 de la Direction des Français de l'Étranger, division de la scolarité, que cette décision rend nécessaire que le poste de Djakarta procède à un abattement de 25 % sur ses demandes. Deux solutions sont suggérées pour y parvenir équitablement :

1° suppression des bourses demandées par les deux familles dont les revenus dépassent le barème ;

2° modulation des quotités de bourses, quelques bourses 4/4 passent à 7/8, des 3/4 à 5/8, des 1/2 à 3/8, etc...

Ces deux possibilités sont les solutions habituellement suggérées dans des cas analogues.

Ce qu'il faut bien souligner en définitive, c'est que les bourses accordées aux jeunes Français d'Indonésie en 1987 n'ont pas été diminuées de 25 % par rapport à 1986, mais bien au contraire augmentées de 46 %."

- le problème de l'orientation des élèves en fin de troisième : les enfants qui, en France, seraient amenés à poursuivre leur scolarité dans l'enseignement professionnel n'en ont pas la possibilité à Djakarta. La direction de l'école française souhaiterait voir réserver en France, dans certains lycées d'enseignement professionnel, quelques places pour les enfants de l'étranger (et même voir créer, dans certains d'entre eux, des sections pour les élèves français de l'étranger) et demande que soit organisé, dans les meilleures conditions, l'accueil de ces enfants par des familles françaises.

B - Les programmes de coopération culturelle.

1) La diffusion du Français en Indonésie.

L'anglais est aujourd'hui la seule langue étrangère véritablement pratiquée par les Indonésiens. Certains enseignements linguistiques sont sous surveillance (langues africaines) ou même interdits (chinois) ; d'autres se développent, comme l'arabe du fait du contexte religieux.

La diffusion du français ne repose sur aucune tradition même si, autrefois, les écoles hollandaises enseignaient notre langue, laquelle vient aujourd'hui en troisième position après l'allemand qu'elle talonne, moins dans le système éducatif

indonésien, (les deux langues sont cependant "à égalité" dans l'enseignement supérieur), que grâce au réseau des centres culturels français, mieux implantés et plus dynamiques que les instituts Goethe, notamment à Djakarta et à Surabaya.

● Tous enseignements confondus, le nombre des professeurs de français en Indonésie a été plus que multiplié par quatre ces douze dernières années puisqu'il est passé de 70 en 1975 à 300 en 1987. On estime à 20.000 le nombre des Indonésiens concernés par l'enseignement diffusé. Engagées depuis deux ans, la réforme de l'enseignement du français dans les écoles normales et la promotion de ce dernier dans le secondaire avec l'appui du ministère indonésien de l'éducation, devraient permettre d'améliorer la percée de notre langue.

● A côté du système éducatif, les Indonésiens entrent en contact avec la langue française grâce à notre réseau culturel.

A titre d'exemple, l'enseignement proposé par le centre culturel de Djakarta obéit aux modalités suivantes : chaque classe dure trois mois et demi (de février à mai, de juin à septembre, d'octobre à janvier). A l'issue des différentes classes, des diplômes sont délivrés après examen écrit et examen oral individuel, (le jury est composé du professeur de la classe et d'un professeur de français).

Un cycle de base est offert aux débutants avec, au choix, deux types de cours de 5 heures par semaine (deux séances de 2 heures 30). L'un utilise la méthode audiovisuelle "De vive voix", l'autre, la méthode "Intercodes", plus traditionnelle, basée sur l'utilisation d'images et les exercices de grammaire.

A l'issue de ce cycle de base est délivré le diplôme de langue française premier degré (DLF 1).

Un cycle moyen (5 heures par semaine) met l'accent sur l'amélioration des connaissances grammaticales et l'élocution. A son terme est délivré le diplôme de langue française deuxième degré (DLF 2).

Un cycle supérieur (5 heures par semaine) permet aux élèves de perfectionner leur expression et leur compréhension de la langue à partir des textes écrits et enregistrés de la méthode "La France en direct 3", de diapositives, de vidéo-cassettes et de films. Le diplôme de langue française troisième degré (DLF3) clôture le cycle.

Les étudiants peuvent ensuite, s'ils le désirent, se spécialiser dans les matières suivantes : tourisme et hôtellerie,

secrétariat commercial, traduction (français/indonésien, indonésien/français), "français des employés", "français des hommes d'affaires", "français de la banque", "français des relations internationales", littérature française, conversation etc... Ces cours de français de spécialité durent deux trimestres. A leur issue, les élèves reçoivent un certificat d'assiduité.

Les titulaires du diplôme de langue française de troisième degré peuvent également suivre des cours plus généraux d'amélioration des connaissances tant orales qu'écrites de la langue, à partir des textes de la méthode "Tours de France", de films, de vidéo-cassettes, d'articles de journaux et revues.

Le centre culturel de Djakarta organise, en outre, à la demande des entreprises, des administrations ou des hôtels, des cours intensifs d'apprentissage ou de perfectionnement du français sur les lieux de travail (de même dispense-t-il des cours d'indonésien sur deux ou trois trimestres pour les Français nommés en Indonésie. Ces cours sont suivis chaque année par une vingtaine d'expatriés).

Il est confronté à un problème commun à tous les centres culturels et à toutes les alliances françaises du monde, celui de la dynamisation des cours grand public.

Enfin, chaque année, les centres culturels de Djakarta et Bandoung assurent la mise à niveau linguistique d'environ 300 étudiants indonésiens avant leur départ comme boursiers en France.

● Les Indonésiens -même s'il existe des différences selon les ethnies - **"s'exportent très mal"**. Les séjours de quelques mois en France, après une formation suivie dans un centre culturel français ou auprès du bureau d'action linguistique, sont le plus souvent des échecs. Aussi, les dernières consultations franco-indonésiennes tenues dans le cadre de la coopération culturelle et scientifique (février 1986), ont-elles entériné, à la demande de l'Indonésie, **le principe d'une formation sur place, et un doctorat indonésien en études françaises est en voie de création en liaison avec l'université de Paris III.**

Le bureau d'action linguistique se consacre au perfectionnement des professeurs indonésiens de français, à l'expérimentation de nouvelles méthodes d'apprentissage et prend en charge les futurs boursiers scientifiques. Il publie une revue, "Contact", envoyée régulièrement (généralement avec des cassettes) à tous les professeurs de français enseignant dans les îles.

• **La diffusion du français et de la culture française utilise aussi d'autres voies que celle de l'enseignement proprement dit :**

- afin d'accroître la pénétration de l'écrit français, des efforts sont actuellement entrepris dans le domaine de la traduction. Jusqu'à tout récemment, la seule percée réalisée - certes spectaculaire - concernait la bande dessinée et le livre pour enfants (450 titres traduits); les autres secteurs demeuraient vierges (si l'on excepte quelques "que sais-je" scientifiques). Depuis deux ans, à la suite notamment des conversations bilatérales de février 1986, ont été mis sur pied des groupes d'apprentis-traducteurs rémunérés selon une formule franco-indonésienne. Un premier livre a été publié en septembre 1986, trois sont actuellement sous presse, cinq en chantier. A long terme, l'objectif est d'augmenter en nombre et en qualité la publication des livres traduits.

- des cinés-clubs présentent des films français dans les centres culturels de Djakarta, Surabaya et Bandoung ;

- des clubs de théâtre ont été montés dans les mêmes centres ;

- les activités "style patronage" rencontrent un très vif succès auprès des Indonésiens qui vont souvent au-delà de la participation demandée. Ainsi, les étudiants du centre culturel de Djakarta ont, il y a deux ans, transformé un concours de déclamation poétique en "théâtre d'ombre" javanais, initiative qui a justifié l'organisation d'une soirée de gala (au centre culturel hollandais, le C.C.F. étant trop petit), reprise par la télévision indonésienne.

Ce concours s'inscrivait dans le cadre des actions entreprises, en mars 1985, par le bureau d'action linguistique pour célébrer le centenaire de la mort de Victor Hugo (édition d'une brochure, organisation d'une exposition après un concours d'affiches sur le thème "l'Orient et Hugo"). A partir d'un corpus d'environ 1.000 vers tirés de divers recueils - "Les Rayons et les Ombres", "les Contemplations", "la Légende des Siècles" - et du poème "la Fin de Satan", chaque extrait évoquant l'idée et la fonction de l'Orient chez Hugo, les concurrents ont déclamé une centaine de vers chacun. Ils ont été individuellement jugés par un jury franco-indonésien et les gagnants se sont constitués en équipe pour animer le spectacle.

D'une manière générale, la créativité des étudiants indonésiens est jugée remarquable par les responsables des centres culturels français.

- les élèves des centres culturels rédigent des journaux où ils parlent de la France, soit en indonésien (comme "Galia"), soit pour partie en français (comme le "Coq de Djakarta" ou "Tandem" à Bandoung)

2) les échanges culturels.

Pays profondément attaché à ses traditions, l'Indonésie joue un rôle encore modeste dans le domaine des échanges artistiques avec la France, même si les conversations bilatérales de février 1986 ont donné, dans ce domaine, à la coopération un nouveau souffle.

Depuis 1986, une soixantaine de groupes français - essentiellement chanteurs, comme Charlélie Couture, et troupes théâtrales - sont venus en Indonésie, dans le cadre de tournées généralement organisées sur plusieurs pays. Dans le sens inverse, huit groupes indonésiens seulement se sont rendus en France. Le processus administratif de sortie du territoire indonésien constitue un frein incontestable, mais les problèmes financiers priment. Aux frais de transports aériens et d'hébergement, s'ajoute la taxe de sortie que doivent acquitter les indonésiens, laquelle s'élève à 250.000 roupies (environ 1.000 francs qu'il convient de rapporter au revenu mensuel moyen de 300 francs). Comme il s'agit, le plus souvent, d'envoyer une troupe de vingt, quarante, soixante personnes, le montant de la charge devient énorme. L'Indonésie souhaiterait que celle-ci soit prise en compte par les pays d'accueil dans les cachets versés.

En 1987, une formule originale de coopération artistique entre la France et l'Indonésie a vu le jour sous la forme d'un spectacle directement monté par les artistes : le Trio du Cercle (percussionnistes Willy Coquillat, Jean-Pierre Drouet et Gaston Sylvestre), le compositeur Georges Aperghis et le metteur en scène Alain Milianti ont réalisé, avec un gamelan balinais du village de Saba, une coproduction - "Faust et Rangda" - qui a été présentée en juin au festival de Bali et en juillet en Avignon. Ce "mariage" de Goethe avec la mythologie et l'univers musical de Bali a été bien accueilli par les Indonésiens. Ils ont été, en l'espace de quinze jours, près de vingt mille à le voir.

Une autre co-production franco-balinaise, - de marionnettes cette fois- est envisagée à Java-Centre.

Afin d'accroître le succès des spectacles, le centre culturel français de Djakarta privilégie l'organisation de manifestations de prestige. Le corps de ballets de l'Opéra de Paris a été reçu en 1987 et l'un des voeux du directeur du C.C.F. pour 1988 est de voir la Comédie Française, qui va en tournée en Australie, s'arrêter en Indonésie. Dans un tout autre domaine, le C.C.F. souhaitait, lors du passage de la délégation de votre commission, pouvoir organiser en janvier 1988 un match exhibition de tennis entre Yannick Noah et Guy Forget. Date avait été prise avec les joueurs, mais il restait à trouver 225 millions de roupies pour financer ce projet (transport, hébergement et cachets des joueurs).

A la différence des autres centres culturels implantés à Djakarta -c'est-à-dire du centre hollandais et de l'institut Goethe- qui pratiquent la gratuité des manifestations qu'ils organisent et reçoivent des subventions qui ont tendance à se tarir, le centre culturel français cherche à rentabiliser ses spectacles, en ayant recours au parrainage et en faisant payer un droit d'entrée, certes modique (environ 4 F) compte tenu du pouvoir d'achat indonésien. Même s'il est conscient de donner de lui-même une image un peu mercantile, le C.C.F. préfère jouer la carte de l'équilibre et de l'auto-financement qui lui assure une plus grande liberté de manoeuvre.

La capacité d'auto-financement du centre oscille entre 75 % et 80 % du budget de fonctionnement (hors salaires des détachés budgétaires au nombre de sept dont trois volontaires du service national actif; ces salaires compris, le ratio s'établit à 60 %, ce qui est considéré comme un bon niveau).

● **Les échanges audiovisuels demeurent modestes.**

Les obstacles de la géographie et, partant, la nécessité d'émetteurs et de réémetteurs multiples (même si l'Indonésie a un satellite - Palapa - et un autre en préparation), expliquent que la télévision ne soit reçue que sur 35% du territoire et ne touche qu'à peine 70% des Indonésiens. Il n'y a qu'une seule chaîne (TVRI), avec des décrochages régionaux assurés par dix stations. Elle est financée par la redevance et par le budget de l'Etat ; un temps autorisée, la publicité y a été supprimée en 1981, après que son impact sur la population villageoise ait été jugé négatif. Une deuxième chaîne est prévue ; elle sera diffusée par câble,

principalement à Djakarta et la publicité, considérée comme moins néfaste pour les citadins, y sera admise.

Tous les moyens de communication audiovisuelle indonésiens sont entre les mains du ministère de l'Information, à l'exception de quelques stations de radio privées. Comme le cinéma, l'ensemble des émissions de radio et télévision est soumis à la censure politique du gouvernement. Dans ce contexte, les résultats atteints par la coopération ne peuvent être décisifs. Cependant, les organismes français et indonésiens de radio et de télévision poursuivent depuis plusieurs années une politique d'échanges de programme et de formation, et les dernières consultations franco-indonésiennes de 1986 ont cherché à relancer ces échanges.

Chaque jour et pendant une heure une émission en français est diffusée en modulation de fréquences et en ondes courtes par la "Voix de l'Indonésie" qui dépend de la radio nationale indonésienne (captée sur le territoire national, mais aussi dans le Pacifique et au Proche-Orient).

Radio France Internationale, on doit le déplorer, est très mal reçue. L'installation de l'émetteur de Thaïlande devrait cependant améliorer la réception de ses émissions.

Les volontaires du service national actif animent quelques émissions hebdomadaires sur des radios privées émettant à Djakarta.

Une des grandes difficultés qui s'opposent au passage de films français sur les antennes de la télévision indonésienne est constituée par l'obstacle de la langue. C'est pourquoi le centre culturel de Bandoung a été équipé en 1982-1983 d'un studio de transfert vidéo et de doublage en langue indonésienne de documentaires (notamment scientifiques, diffusés par certaines antennes locales et, sur support vidéo, dans les universités).

Dans ce même domaine de l'audiovisuel éducatif, un certain nombre de moyens (missions, bourses, matériel, documentation) ont été accordés par la France à "l'Open University" d'Indonésie, réservée au perfectionnement des professeurs et dont le recteur a séjourné en France au printemps 1987.

Dans le secteur de l'information et de la coopération entre les agences nationales de presse, un expert de l'Agence France-Presse doit être mis à la disposition de l'agence ANTARA afin d'évaluer les besoins indonésiens.

II - LA COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Comme la coopération culturelle, nos relations scientifiques et techniques avec l'Indonésie s'inscrivent dans le cadre des accords bilatéraux de 1969 et 1979. Mais le budget d'intervention du Ministère des Affaires Etrangères -26,1 millions de francs en 1987- ne représente qu'une partie de l'effort français de coopération auquel participent aussi de nombreux organismes publics.

Au-delà des programmes scientifiques proprement dits, la coopération est centrée autour des priorités de développement définies par le gouvernement indonésien. L'Indonésie bénéficie pour la mise en oeuvre de ses projets de larges financements internationaux (Banque mondiale, Banque asiatique de développement, programmes des Nations Unies pour le développement). Il en est de même pour les actions de formation, domaine dans lequel la France joue un rôle très important.

A. Les programmes scientifiques

Dire du niveau de la recherche indonésienne qu'il est faible tient de l'euphémisme. Les chercheurs, même au plus haut niveau, "vivent mal". La recherche universitaire est inexistante, les quelques laboratoires indonésiens fonctionnent dans l'indigence des moyens et ne parviennent qu'à de médiocres résultats. Il ne saurait en conséquence être question entre la France et l'Indonésie de partenariat, de recherches conjointes, ou d'échanges de connaissances.

C'est dans les domaines où l'Indonésie constitue pour la recherche un terrain d'observation privilégié et, pour les sciences, un lieu d'application que la coopération s'est avant tout développée ; parallèlement, la France participe à quelques programmes de recherche industrielle et collabore à certains projets spécifiques.

1) L'Indonésie, "laboratoire d'études"

a) Les sciences de la terre et l'océanologie

De par sa géographie physique exceptionnelle, l'Indonésie offre aux chercheurs français des possibilités d'observation, d'exploration et d'expérimentation sans équivalent.

● Les sciences de la terre

- la volcanologie : l'Indonésie qui compte 50 % des volcans en activité dans le monde intéresse les volcanologues du monde entier. La coopération franco-indonésienne existe dans ce domaine depuis au moins vingt ans. D'abord plus ou moins latente, elle a connu un développement récent. La France s'est notamment engagée à surveiller trois des volcans les plus actifs. Ainsi en est-il du Mérapi près de Yogyakarta, où une expérience de saisie de données magnétométriques en temps réel a été réalisée par le LETI, laboratoire du Commissariat à l'Energie Atomique, en liaison avec le Volcanological Survey of Indonesia (VSI).

Cependant, la signature d'un accord servant de cadre institutionnel à cette coopération a marqué le pas, les intérêts immédiats du VSI portant davantage sur la détection des éruptions à des fins de protection civile que sur les aspects scientifiques qui intéressent les chercheurs français (amélioration du niveau des connaissances des experts indonésiens et expériences scientifiques présentant un intérêt pour les deux parties).

- la sismologie : la France participe à la refonte du réseau d'annonce des séismes (implantation de sept centres régionaux et d'un centre national) ; de même, est-elle présente dans le programme de sismo-tectonique en cours à Sumatra pour délimiter les zones sismiques dangereuses et éviter les fautes de construction les plus grossières.

- la réduction des risques naturels majeurs : un programme pilote qui bénéficie d'une aide financière de la Communauté économique européenne au titre de l'aide aux pays en voie de développement a été lancé avec l'aide de la France. L'idée est de créer une "zone témoin" (Java-ouest), comme le département de l'Isère en France, afin d'y recenser les endroits les plus exposés aux risques naturels (séismes, inondations, raz de marée, etc...)

et de mettre en oeuvre une politique d'information et de prévention. Il existe aussi, dans le domaine des risques majeurs, des actions de coopération médicale pour les secours d'urgence.

- La France apporte son soutien à d'autres programmes comme celui de la modernisation de l'école de géophysique de Bandoung.

● L'océanologie

Une coopération franco-indonésienne dans le domaine de l'océanologie a débuté dans les années soixante-dix avec la participation d'experts français à quatre expéditions océanologiques (Rumphius I, II, III et IV) organisées par l'Institut national océanologique indonésien (LON-LIPI), dans le but de dresser un inventaire de la faune et de la flore marines des Iles Moluques. Par la suite, le 13 octobre 1980, un accord de coopération océanologique a été signé, coïncidant avec le début des premières campagnes dans les eaux indonésiennes du navire océanographique français "Le Coriolis", campagnes baptisées "Corindon".

Chaque année, un comité mixte se réunit, alternativement en France et en Indonésie, pour décider des programmes de l'année suivante. Le financement apporté par la Direction de la coopération scientifique et technique du Ministère des affaires étrangères ne représente qu'une partie des sommes consacrées par la France à ce secteur, lequel bénéficie des contributions des organismes publics, parties prenantes dans les études menées, tels que l'Institut français de recherches pour l'exploitation de la mer (IFREMER), qui coordonne la coopération, l'Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer (ORSTOM), le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ou le Commissariat à l'énergie atomique (CEA).

Sur les thèmes de coopération arrêtés - géologie, géophysique, biologie de la pêche, pollution et gestion des zones côtières, exploration de l'étain en mer - des études communes sont menées et des campagnes océanologiques organisées. Parallèlement, un programme de formation permet d'associer les chercheurs indonésiens aux campagnes ou de les faire bénéficier de stages de courte durée ou de bourses d'études en France.

Outre le fait que plusieurs campagnes océanographiques françaises prévues en 1985 n'ont pu se dérouler, les autorités indonésiennes n'ayant pas délivré les autorisations nécessaires, la coopération franco-indonésienne dans le domaine de

l'océanologie est aujourd'hui confrontée à deux problèmes :

- retombée commerciale appréciable de sa coopération, les indonésiens ont passé commande à la France (pour un montant de 240 millions de francs) de **trois navires océanologiques** dont la construction a été confiée aux chantiers ACM de Dieppe et de Saint-Malo. Les navires devaient être livrés à la mi-1987. Or, le dépôt de bilan des chantiers ACM a entraîné l'arrêt des travaux, le premier des bateaux étant en cale, le second à six mois de finition, la construction du troisième n'étant pas commencée.

Le retard rencontré dans l'exécution du programme est très mal ressenti par les Indonésiens qui demandent avec insistance que le gouvernement français intervienne pour honorer le contrat.

- **l'accord océanologique de 1980** est en cours de renouvellement. Selon les vœux exprimés de part et d'autre, un volet industriel devrait y être inséré et, dans cette perspective, des accords d'association entre industriels indonésiens et français ont été signés dès septembre 1984 à Djakarta. Le comité mixte est arrivé à un accord pour la rédaction finale du nouvel arrangement, à l'exception des dispositions concernant la **propriété des échantillons prélevés**. L'Indonésie refuse le principe de copropriété demandée par la France (laquelle veut éviter qu'un renoncement de sa part fasse jurisprudence pour les accords océanologiques signés avec d'autres pays).

Le renouvellement de l'accord est néanmoins considéré comme imminent.

b) Les sciences humaines et sociales

L'Indonésie constitue aussi une terre d'études pour plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales. L'Ecole française d'extrême-orient (EFEO) est représentée par trois chercheurs résidents en Indonésie et le Ministère des affaires étrangères soutient des projets dans trois secteurs : l'anthropologie, la paléontologie et la sociologie urbaine.

- **l'anthropologie** : une étude en ethnobotanique dite "ESIOP" (Etudes des sociétés de l'Indonésie Orientale et Périphérique) a été récemment entreprise par l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS) et le Muséum d'histoire naturelle. Les autorités indonésiennes ont fait part de leur

intérêt pour ce programme, l'Indonésie orientale faisant actuellement l'objet d'un plan de développement sur dix ans.

- la paléontologie : un programme de recherches sur cinq ans, lancé à la fin des années soixante-dix, s'est achevé en 1984 par une rencontre à Marseille sur le thème "L'homme fossile et son environnement à Java" où les chercheurs français du laboratoire de préhistoire du Muséum d'histoire naturelle et leurs homologues indonésiens du Centre de la recherche et du patrimoine national ont présenté les résultats de leurs études.

Un autre programme est aujourd'hui en cours. Il a pour thème "le quaternaire en Indonésie, principalement à Java (préhistoire, paléontologie, géologie)".

Par ailleurs, le Centre archéologique national indonésien (PUSPAN) a demandé l'aide du Muséum d'histoire naturelle pour organiser son département "Préhistoire" (formation des personnels), pour faire fonctionner son laboratoire de géologie du quaternaire à l'Institut de technologie de Bandoung et pour ouvrir des chantiers de fouilles sur des sites préhistoriques. Un accord a été signé entre les deux organismes en mars 1984.

- la sociologie urbaine : un projet de recherche franco-indonésien sur le contexte historique, social et culturel du développement urbain en Indonésie a été élaboré par le groupe Archipel et l'Ecole française d'extrême-orient, en liaison avec le PUSPAN. (Le groupe Archipel réunit divers spécialistes appartenant à différents organismes comme le CNRS, l'EFEO ou l'EHESS et publie régulièrement une revue d'études indonésiennes bilingue, soutenue par le CNRS et le service culturel de l'Ambassade de France en Indonésie). Ce projet comporte trois axes d'études : histoire urbaine, analyse du rôle d'entraînement économique de certaines grandes villes, culture urbaine (analyse de la modernité et de son effet sur les rapports démographiques et ethniques).

2) Les programmes de recherche industrielle

Le gouvernement indonésien a décidé, en 1976, de créer, sur un site de 350 hectares à Serpong, dans la grande banlieue de Djakarta, un centre de recherche scientifique et technique pluridisciplinaire destiné à soutenir le développement industriel du pays.

Avec onze laboratoires et un complexe nucléaire, ce centre, dénommé **Puspiptek**, devait devenir, à l'horizon des années quatre-vingt-dix, le plus important d'Asie du sud-est.

Sa construction a débuté en 1978, la France contribuant, d'une part, à la conception générale, à l'infrastructure et à l'exploitation du centre (avec essentiellement l'assistance technique du centre de Cadarache du Commissariat à l'Energie Atomique) et, d'autre part, à la réalisation de sept laboratoires scientifiques (laboratoire de thermodynamique des moteurs et propulseurs (LTMP), laboratoire de métallurgie (LMM), laboratoire des polymères, station de traitement des effluents au sein du complexe nucléaire expérimental et laboratoires de physique et chimie appliquées), ainsi qu'à la formation des futurs chercheurs de certains de ces laboratoires.

A chaque fois, la France apporte son assistance à la définition des objectifs et des besoins et à la mise au point du budget et du calendrier de réalisation des installations. Cette assistance peut déboucher sur des opérations industrielles et commerciales et, notamment, sur la signature de contrats d'ingénierie entre des sociétés françaises et le Puspiptek, et sur la vente d'équipements, sur appel d'offres international ou limité aux fournisseurs français, selon les conditions financières proposées.

Malheureusement, les médiocres résultats des laboratoires du Puspiptek déjà créés avec l'appui d'autre pays étrangers, et, surtout, les restrictions budgétaires indonésiennes, ont **considérablement ralenti ces projets**. Les laboratoires en sont à des stades divers de développement. Le dossier le plus avancé est celui du laboratoire de thermodynamique des moteurs et propulseurs.

3) Autres projets

- Dans le domaine du nucléaire, la Direction de la coopération scientifique et technique du Ministère des affaires étrangères a pris en charge la formation d'un nombre important de cadres de l'Agence pour l'énergie nucléaire indonésienne (BATAN), en application d'un accord signé en mai 1980 entre cet organisme et le Commissariat à l'énergie atomique, accord prolongé par un avenant en 1986.

Technicatome (filiale à 90 % du Commissariat à l'énergie atomique et à 10 % d'Electricité de France) avait soumissionné pour le réacteur expérimental du Puspipstek. La commande a finalement échappé à la France au profit de la République Fédérale d'Allemagne (INTERATOM) Toutefois, Technicatome a obtenu le marché des équipements périphériques (laboratoire de traitement des effluents).

La France participe aux études préalables à la construction d'une centrale nucléaire aux environs de l'an 2000.

- Les autorités indonésiennes envisagent de créer avec l'aide de la France un Centre des sciences et de la technologie, au parc de Tanian Mini, sur le modèle du Musée de La Villette. Une mission d'identification a eu lieu en 1985. La France serait chargée d'établir le plan directeur du centre, sur un financement qui n'est pas encore déterminé.

- L'Indonésie a demandé, début 1985, l'assistance de la France pour la réalisation d'un centre de recherche appliquée de biotechnologie à Sibinong. Rhône-Poulenc a manifesté son intérêt pour le projet.

B. La coopération au service du développement économique et industriel (coopération technique)

La coopération technique constitue, en volume, le secteur le plus dynamique des relations franco-indonésiennes. Elle s'exerce dans un contexte ultra-concurrentiel.

Les principaux secteurs de coopération sont les suivants :

- les infrastructures (travaux publics et développement urbain) : il existe, notamment, un important programme de développement urbain pour la ville de Djakarta qui a connu une expansion rapide, anarchique et, somme toute, dangereuse. La France a pris, dans ce programme, le relais des Pays-Bas. Elle fournit aux Indonésiens les outils conceptuels, juridiques, financiers, tout aussi bien pour la formation des personnels municipaux que pour la gestion de l'eau ou la réalisation du réseau de transports urbains.

- les télécommunications (satellite, réseaux terrestres).

- l'aéronautique (formation d'ingénieurs) qui constitue, avec le secteur précédent, l'un des fleurons de la coopération française.

- la télédétection : promotion des images du satellite SPOT en liaison avec divers instituts indonésiens.

D'une manière générale, la France mène une politique de transfert de technologie dont l'Indonésie est avide pour assurer son développement industriel.

L'ensemble de ces opérations sont menées en collaboration étroite avec le service commercial de l'Ambassade de France à Djakarta et les industries françaises représentées ou non sur place. La coopération s'appuie sur la présence de six experts civils auprès des autorités indonésiennes (dont un auprès de M. Habibie, Ministre de la recherche et de la technologie), sur celle de quatre volontaires du service national actif, et sur des missions d'experts français.

C. Le volant formation

La coopération française en Indonésie est très importante sur le plan de la formation. A ce jour, environ 1.800 étudiants, la plupart futurs ingénieurs, ont été formés en France, 700 y sont actuellement en formation et, en 1987, année record, le nombre des départs pour la France s'est établi à 250. A ses débuts uniquement financée par notre pays, cette coopération en formation est aujourd'hui majoritairement prise en charge par l'Indonésie avec l'aide d'organismes internationaux (Banque mondiale, Banque asiatique de développement, PNUD). Ainsi, parmi les 250 étudiants partis en France en 1987, seulement 90 bénéficient de bourses du gouvernement français.

Les disciplines d'études sont essentiellement celles de l'ingénierie, correspondant aux demandes prioritaires de l'Indonésie.

Importante par le passé, la coopération en administration publique reprend actuellement - entre l'Ecole indonésienne d'administration et l'Institut international d'administration publique et le Conseil d'Etat - sur des programmes plus spécialisés (formation des juges). Quelques médecins sont formés par la France, notamment par les centres hospitalo-universitaires de Cochin et Montpellier.

Le bureau d'action linguistique, le centre de documentation universitaire, scientifique et technique et certains centres culturels assurent la **pré-formation** (linguistique, mise à niveau scientifique) des boursiers avant leur départ pour la France.

A la formation en France et à la pré-formation en Indonésie assurée par notre réseau de coopération s'ajoutent quelques **formations techniques sur place** (centre de perfectionnement et lycée technique en aéronautique ; formation professionnelle en génie électrique des jeunes cadres de la compagnie nationale d'électricité (PLN). Les principaux organismes français de vente de formation - centre d'études et de formation industrielle (CEFI), Société pour la force, l'éclairage et les installations radio-électriques (SFERE) ; Formation internationale aéronautique et spatiale (FIAS) - ont obtenu des contrats en Indonésie.

Les restrictions budgétaires indonésiennes ne devraient pas avoir de conséquence sur l'ensemble de ces actions de formation, compte tenu de l'extrême importance que leur attache l'Indonésie.

CONCLUSION

LES VOEUX EXPRIMES PAR LA DELEGATION A L'ISSUE DE SA MISSION

. Le bilan de notre coopération culturelle, scientifique et technique avec l'Indonésie est satisfaisant. La délégation de votre commission le rappelle une fois encore, celle-ci est devenue notre troisième partenaire en Asie et même le premier dans le domaine scientifique et technique. Les résultats obtenus peuvent même être considérés comme remarquables si l'on tient compte des caractéristiques essentielles de cette coopération :

- c'est une coopération jeune qui ne repose sur aucune tradition

- c'est une coopération qui s'inscrit, sur le plan culturel, dans un cadre délicat (l'Indonésie peut être considérée comme culturellement "introvertie") et, pour les aspects scientifiques et techniques, dans un contexte ultra-concurrentiel.

. Le dynamisme des équipes françaises en poste en Indonésie doit être en conséquence encouragé. A cette fin, la délégation recommande :

- que les revendications du Centre culturel français de Djakarta soient prises en compte. Grâce à l'activité déployée par ses responsables, le CCF a supplanté les autres centres étrangers (notamment hollandais). Un projet de déménagement est en cours afin de regrouper en un même lieu l'ensemble des structures (CCF, centre de documentation universitaire scientifique et technique et bureau d'action linguistique). Il est instamment demandé que l'existence du bureau d'action linguistique ne soit pas remise en cause à l'occasion de ce déménagement, comme cela a semblé être récemment le cas, en dépit des résultats obtenus. Créé en 1981 et fonctionnant avec six détachés dont deux volontaires du service national actif, le BAL de Djakarta est le plus important de la région du sud-est asiatique.

Un autre souhait est exprimé par la direction du CCF : que le déménagement prévu n'entraîne pas l'abandon des installations actuelles :

- que les possibilités de séjours linguistiques en France pour les enseignants indonésiens soient augmentées : le nombre des places offertes varie selon les années, mais se situe le plus souvent autour de six (pour une durée de trois ans). En conséquence, ces séjours ne peuvent concerner, pour l'heure, que les professeurs de l'enseignement supérieur.

- que le contrat en cours entre l'Indonésie et la France pour la vente de trois bateaux océanologiques soit au plus vite honoré. Il y va de la fiabilité de notre économie, sans compter qu'il s'agit, pour celle-ci, d'une retombée commerciale appréciable de notre coopération scientifique et technique en Indonésie.

Enfin, la délégation aimerait voir résolu le problème de l'orientation en fin de troisième des élèves des écoles françaises en Indonésie, et souhaiterait que la proposition de la direction de l'école de Djakarta soit rapidement et attentivement examinée.

2

ANNEXE

MISSION CULTURELLE, SCIENTIFIQUE ET DE COOPÉRATION TECHNIQUE

I. - **Personnel** (Cat. A, directement payé par le ministère des Affaires étrangères (MAE)) :

- Service culturel	: 8 dont 3 VSNA
- Experts associés au service	: 2 dont 1 VSNA
- Bureau d'action linguistique (BAL)	: 6 dont 2 VSNA
- Centre de documentation universitaire scientifique et technique (CEDUST)	: 2 dont 1 VSNA

Centre culturels :

Djarkarta	: 7 dont 3 VSNA
Bandoung	: 3 dont 2 VSNA
Yogyakarta	: 1 dont 0 VSNA
Surabaya	: 2 dont 1 VSNA

Ecoles françaises :

Djarkarta	: 9 dont 0 VSNA
Bandoung	: 2 dont 2 VSNA

Lecteurs universités	: 6 dont 6 VSNA
Experts coopération technique	: 7
Alliance française	: pour mémoire aucun détaché

Total personnel : 55 dont 21 VSNA

II. - **Budget de fonctionnement (du MAE) (*)**

- Service culturel	: 701.000 francs
- BAL	: 318.201 francs
- CEDUST	: 578.000 francs
- CCF Djarkarta	: 667.000 francs
- CCF Bandoung	: 268.000 francs
- CCF Yogyakarta	: 240.000 francs
- CCF Surabaya	: 440.000 francs
- Ecoles françaises :	
Djarkarta	: 240.000 francs
Bandoug	: 240.000 francs
- Alliances françaises	: 60.000 francs

(*) Ce budget n'inclut pas les loyers des bâtiments ni des villas pris en charge par le département.

Source : Ambassade de France à Djarkarta. Service culturel.